



CNEFOP

**Dépenses des politiques publiques et
paritaires liées à la formation
professionnelle
au niveau régional
Données 2011-2012**

Janvier 2015

Table des matières

Partie 1 : Champ et nomenclature de l'enquête	8
1.1 Le contenu des tableaux financiers : périmètres et sources des données financières.....	8
a) Champ des tableaux financiers du CNFPTLV.....	8
b) Notion de dépense retenue pour l'étude	8
1.2 Comparaison simplifiée avec le champ du jaune budgétaire	9
1.3 Nomenclatures des tableaux financiers du CNFPTLV.....	11
a) Les domaines de formation.....	11
b) Les opérations économiques	12
c) Les financeurs	13
d) Cadre méthodologique de l'enquête	14
1.4 Précisions de méthodes sur les évolutions pour la collecte 2011-2012 par rapport à la précédente	15
1.5 Ressources complémentaires en ligne	16
Partie 2 : Les dépenses 2012 des politiques publiques et paritaires en matière de formation professionnelle	18
Fiche II.1 : Les dépenses de l'Etat pour la formation professionnelle correspondent environ à la moitié des dépenses totales (52%), les conseils régionaux comptent pour 26% et les organismes paritaires pour 20%.....	20
Fiche II.2 : Zoom sur les financements des conseils régionaux.....	23
Fiche II.3 : Le niveau des dépenses sur les territoires régionaux est directement lié au nombre d'habitants (15-64 ans) des régions avec toutefois des ratios significativement supérieurs à la moyenne pour des petites régions plus rurales.....	25
Fiche II.4 : Les dépenses de frais pédagogiques représentent les trois-quarts des dépenses de formation professionnelle étudiées.....	30
Précision sur les 5,5 milliards de rémunérations et exonérations de cotisations (dépenses induites) par domaine et par financeur (champ FP)	32
Partie 3 : Les dépenses de formation professionnelle initiale	34
Fiche III.1 : Les financeurs des 19 milliards d'euros de dépenses selon les différentes modalités de la formation initiale professionnelle	35
Fiche III.2 : Les dépenses en régions (tous financeurs confondus) pour la formation initiale professionnelle.....	36
Fiche III.3 : Vision régionale de la structure des financeurs de la formation professionnelle initiale.....	37
Fiche III.4 : Vision régionale de la répartition des dépenses de FPI par voie de formation.....	39
Fiche III.5 : Les dépenses par jeune pour la formation professionnelle initiale dans chaque région.....	41

Fiche III.6 : Une baisse globale de 243 millions d'euros des dépenses de formation professionnelle initiale (hors formations sanitaire, sociale et artistique - FSSA) de 2011 à 2012.	42
Fiche III.7 : Zoom sur les causes de la baisse des dépenses	43
Fiche III.8 : La répartition des dépenses de formation initiale professionnelle évolue peu de 2010 à 2012.....	44
Partie 4 : La formation professionnelle continue	46
Fiche IV.1 : 6,4 milliards de dépenses publiques et paritaires (pédagogie et rémunérations) pour la formation professionnelle continue, majoritairement dirigés vers les personnes en recherche d'emploi.....	47
Fiche IV.2 : La dépense de formation professionnelle continue est financée pour 56% par les organismes à gestion paritaire, pour 28% par les régions, 10% par l'Etat et 6% par Pôle Emploi	48
Fiche IV.3 : Vision régionale de la répartition de la dépense de formation professionnelle continue selon le financeur.....	50
Fiche IV.4 : Vision régionale de la structure de la dépense de FPC selon les publics (DE, actifs occupés).	52
Fiche IV.5 : La dépense annuelle moyenne de FPC par actif.....	54
Fiche IV.6 : Après une stabilité en 2011, les dépenses de FPC diminuent de 76 M€ (-1,2%) en 2012.....	55
Fiche IV.7 : Des évolutions contrastées des financements de l'Etat pour les formations des personnes en recherche d'emploi et pour celles des actifs occupés.....	56
Partie 5 : les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi	58
Fiche V.1 : Les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi mobilisent 4 milliards d'euros en 2012.....	59
Fiche V.2 : Répartition régionale des frais pédagogiques pour les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi (tous financeurs confondus).	61
Fiche V.3 : Part de chaque financeur dans la prise en charge des frais pédagogiques des formations des personnes en recherche d'emploi.	62
Fiche V.4 : Vision régionale de la dépense annuelle moyenne en frais pédagogiques pour les personnes en recherche d'emploi.....	64
Fiche V.5 : Coût unitaire (frais pédagogiques) d'une entrée en formation pour les personnes en recherche d'emploi	68
Fiche V.6 : Dépenses directes de formations pour les personnes en recherche d'emploi par formation et selon le taux d'accès.	70
ANNEXES	72
Fiches synthétiques régionales (22).....	72
Tableaux méthodologiques.....	72

Introduction

De 2004 à 2014, le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) a eu pour mission de réaliser un rapport sur l'utilisation des ressources financières soit collectées, soit affectées à la formation professionnelle tout au long de la vie ainsi qu'à l'apprentissage.

Pour réaliser cette mission, la commission de comptes du CNFPTLV s'est fixé comme objectif en 2006 de repérer les dépenses des différents financeurs de la formation professionnelle au niveau régional.

Pour prendre en charge ce travail, un groupe de travail dédié (Groupe technique financements) composé des représentants des différents membres du CNFPTLV (Conseil régionaux, ministères, partenaires sociaux) a été mis en place. Depuis plusieurs années, ce groupe technique rend un rapport identifiant les dépenses de formation professionnelle liées aux politiques publiques et paritaires qui implique la contribution des financeurs : l'Etat ; les conseils régionaux ; les organismes paritaires (OPCA, OPACIF, OCTA, Unedic, l'Agefiph), Pôle Emploi.

La particularité du travail du CNFPTLV est de régionaliser ces données financières. Pour cela, le CNFPTLV conduit une enquête qui prend la forme des tableaux financiers des plans régionaux de développement de la formation professionnelle.

La présente publication rend compte des données financières renseignées par les différents financeurs de la formation en 2011 et 2012. Cette publication a été construite de façon à donner aux acteurs une vision régionalisée de ces dépenses et dans le but de constituer un outil pour le dialogue entre financeurs en région.

La première partie du document rappelle le champ de l'enquête ainsi que la nomenclature utilisée pour classer les dépenses recensées.

Les cinq parties suivantes présentent les données financières des années 2011-2012. Pour cela, le Conseil a cherché à rendre compte de ces dépenses en construisant des fiches synthétiques permettant d'analyser en 2012 (sur le champ de l'enquête du CNFPTLV), les dépenses par région :

- Pour la formation professionnelle de façon générale (Partie 2)
- Pour la formation professionnelle initiale (Partie 3)
- Pour la formation professionnelle continue (Partie 4)
- Pour la formation des personnes en recherche d'emploi (Partie 5).

Enfin l'annexe présente les principaux résultats pour chaque région, ainsi que pour l'ensemble de la métropole.

Partie 1 : Champ et nomenclature de l'enquête

1.1 Le contenu des tableaux financiers : périmètres et sources des données financières

a) Champ des tableaux financiers du CNFPTLV

Le champ des Tableaux financiers a été déterminé en fonction des dispositions légales relatives au PRDF, devenu CPRDFP lorsque la contractualisation du document a été instaurée en 2009 (article L. 214-13 du Code de l'Éducation). Le CPRDFP devant mettre en cohérence des politiques régionales de formation et établir la programmation à moyen terme des actions de formation des jeunes et des adultes, c'est un périmètre large qui a été retenu pour l'étude. Il couvre la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la VAE et l'orientation, domaines explicitement cités par la loi et se centre sur les dépenses liées aux politiques de formation menées par l'État, les Conseils régionaux et les partenaires sociaux.

L'intitulé du rapport « *dépenses liées à la formation professionnelle relevant des politiques publiques et paritaires* » permet d'évoquer en creux les dépenses qui n'entrent pas dans le champ de l'étude :

- les dépenses relevant de l'initiative privée : celles des entreprises pour leur personnel dans le cadre du plan de formation et les dépenses des individus,
- les dépenses des employeurs publics pour leurs agents.

b) Notion de dépense retenue pour l'étude

Les dépenses sont les dépenses mandatées¹ pour les acteurs relevant de la comptabilité publique (Ministères, Conseils régionaux) ; elles correspondent aux charges figurant dans le compte des produits et charges pour les acteurs relevant de la comptabilité privée (OPCA).

Pour l'État, les montants sont connus à partir du budget exécuté de l'État. Ils sont régionalisés en fonction de la région de l'ordonnateur de la dépense.

Pour les Conseils régionaux, la principale source est celle des comptes administratifs.

L'État et les Conseils régionaux utilisent aussi les informations transmises par des organismes extérieurs (ASP, pour la partie des dépenses dont ils leur ont confié la gestion).

Les dépenses sont rattachées à l'année au cours de laquelle elles ont conduit à un décaissement. Elles ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'année. Elles peuvent correspondre à des

¹ Les dépenses sont rattachées à l'année au cours de laquelle elles ont conduit à un décaissement. Elles ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'année. Elles peuvent correspondre à des engagements pris les années précédentes. Elles peuvent également comporter des opérations de régularisation ou de report.

engagements pris les années précédentes. Elles peuvent également comporter des opérations de régularisation ou de report.

Elles correspondent au financement final. Les flux et transferts entre financeurs ne sont pas pris en compte. Ceci évite les doublons mais ne reflète pas la totalité des contributions de chacun. Ainsi les dotations de décentralisation ne sont pas intégrées dans les dépenses de l'État. Le financement de Pôle emploi par le Ministère de l'Emploi et l'Unedic n'apparaît pas.

Pôle Emploi étant financeur d'actions de formation, il est considéré comme un financeur final dans les Tableaux financiers.

Le Fonds social européen, qui n'intervient jamais comme financeur final, n'apparaît pas dans l'étude, ses dépenses étant rattachées aux acteurs qu'il finance.

1.2 Comparaison simplifiée avec le champ du jaune budgétaire

Pour assurer une bonne compréhension des données financières rassemblées par le Conseil, il est nécessaire de situer l'étude par rapport aux autres sources d'information disponibles sur la formation. Il importe en particulier de connaître les champs de recoupement avec les agrégats financiers faisant référence au niveau national.

Comme le montre le tableau de la page suivante, le champ de la dépense nationale pour la formation professionnelle et l'apprentissage élaboré par la DARES pour le jaune budgétaire retient l'ensemble de la formation continue (hors AIO) et l'apprentissage.

De son côté, le champ des tableaux financiers ne prend pas en compte dans le cadre de la formation continue :

- l'enseignement supérieur,
- les dépenses des entreprises dans le cadre du plan de formation,
- les dépenses des employeurs publics pour leurs agents,
- les dépenses des ménages.

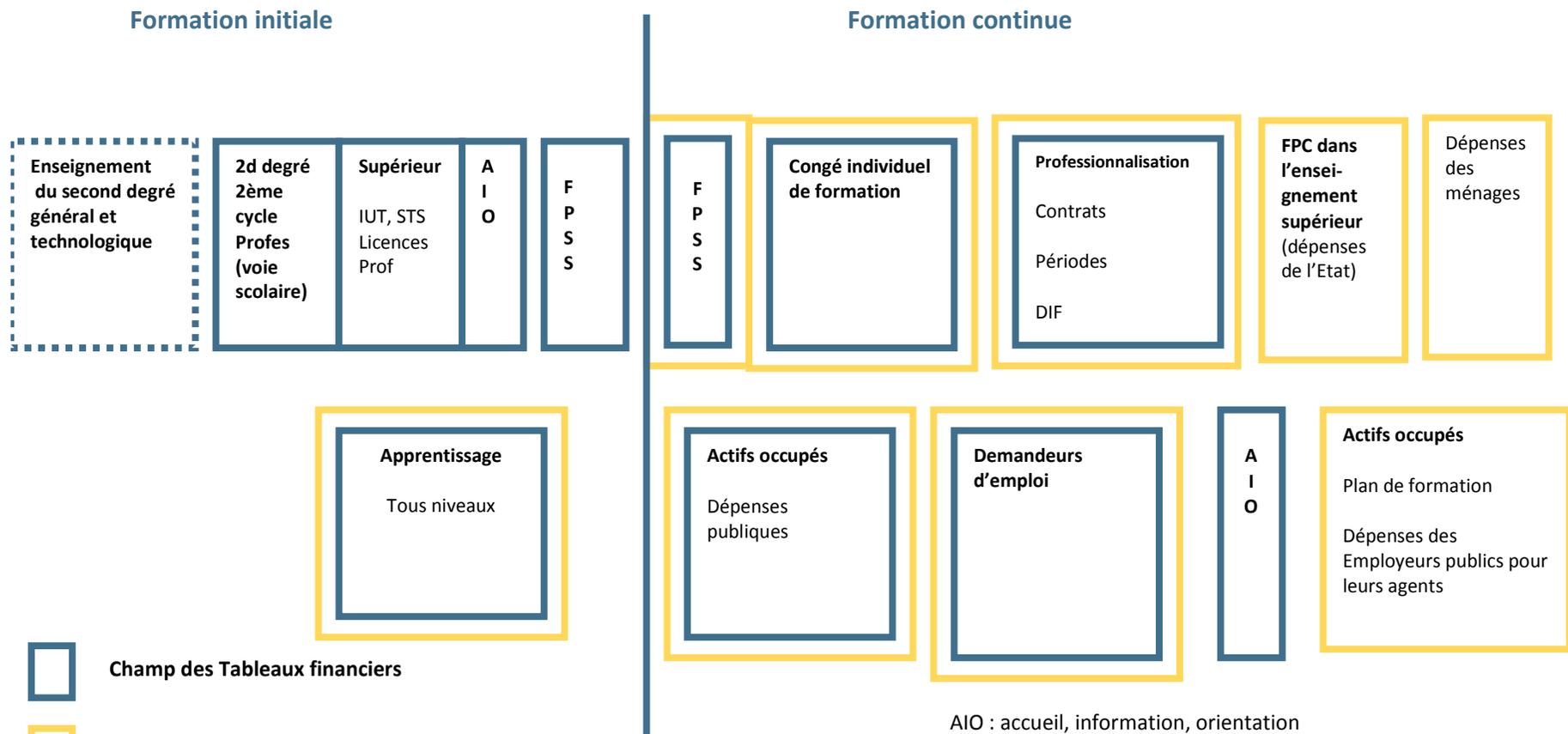
En revanche, l'ensemble de la formation initiale professionnelle est traité.

Ainsi si pour le jaune budgétaire, la dépense en matière de formation professionnelle et d'apprentissage se monte en 2012 à 32 milliards d'euros ; pour les tableaux financiers, le montant est de 26,8 milliards d'euros.

Comparaison simplifiée des champs

Dépense nationale pour la formation professionnelle et l'apprentissage en 2012 : 32 Milliards d'euros

Tableaux financiers en 2012 : 26,8 Milliards d'euros



AIO : accueil, information, orientation
 FPSS : formation professionnelle sanitaire et sociale

1.3 Nomenclatures des tableaux financiers du CNFPTLV

Chaque dépense est répertoriée selon une nomenclature identifiant le domaine concerné, le type de dépense et le financeur.

a) Les domaines de formation

Ils se décomposent en 6 chapitres qui couvrent le spectre de la formation tout au long de la vie.

Chapitre 1 : Formation initiale

11 - Enseignement général et technologique

12 - Enseignement professionnel du second degré

13 - Formation professionnelle supérieure de niveau III et II (c'est à dire BTS, DUT et licences professionnelles);

14 - Apprentissage (quel que soit le niveau)

Principales catégories de dépenses de ce chapitre (tous financeurs confondus):

- Fonctionnement des établissements,
- Investissement,
- Dépenses de personnels (enseignants et agents techniques des établissements),
- Exonérations et crédits d'impôts aux employeurs d'apprentis,
- Indemnités aux employeurs d'apprentis.

• **Chapitre 2 : Formations professionnelles artistiques, sanitaires et sociales**

Les dépenses répertoriées correspondent aux formations relevant de la compétence des Conseils régionaux. Dans les graphiques, les dépenses de ce chapitre sont traitées en même temps que celles de la formation initiale.

• **Chapitre 3 : Formation professionnelle continue**

Actions de formation destinées :

31 - Aux personnes en recherche d'emploi

311- Pré qualifiantes, qualifiantes et de professionnalisation (contient la POE, les CIF-CDD, CSP)

312 – Actions d'insertion sociale professionnelle

32 - Aux actifs occupés (hors plan de formation des salariés des secteurs privé et public)

321 - Contrats de professionnalisation

322 – Appui des politiques publiques et paritaires dans les entreprises (contient les périodes de professionnalisation)

323 - Congés individuels de formation et DIF

33 - Sans considération de statut.

331 – Formations de promotion sociale et professionnelle

332 – Formations aux savoirs de base

333 – Autres formations.

Principales catégories de dépenses de ce chapitre (tous financeurs confondus) :

- Frais pédagogiques des formations (formations des conseils régionaux et de Pôle Emploi ; professionnalisation : périodes de professionnalisation, contrats de professionnalisation, préparation opérationnelle à l'emploi, congés individuels de formation),
- Rémunérations des demandeurs d'emploi indemnisés en formation,
- Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

- **Chapitre 4 : Orientation professionnelle :**

41 - Dépenses pour les réseaux d'orientation (CIO, Pôle Emploi, Fongecif, Cap Emploi, Missions locales, autres réseaux)

42 - Dépenses pour les actions d'information sur les métiers et les formations

- **Chapitre 5 : Certification et validation des acquis**

- **Chapitre 6 : Etudes, ingénierie**

b) Les opérations économiques

Elles sont de trois sortes :

- **les dépenses directes** correspondent au coût de production de la formation, de l'orientation, de la VAE. Elles regroupent principalement,

pour la formation initiale : les dépenses de rémunération des enseignants, l'entretien, le fonctionnement et la construction des lycées, des CFA ;

pour la formation continue : le coût pédagogique de formation pour la formation professionnelle continue ; et pour les autres domaines le coût total de ces activités.

- **les dépenses indirectes** correspondent à la restauration, au transport, à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes formées (élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle).

- **les dépenses induites** correspondent aux aides financières versées aux entreprises et aux personnes formées : bourses, rémunérations des stagiaires, prise en charge de la protection sociale, exonérations de charges sociales, aides et primes diverses versées aux employeurs. A noter que les salaires des apprentis et des personnes en contrat de professionnalisation ne sont pas pris en compte.

Définition des dépenses directes :

Pour la formation professionnelle initiale :

- La rémunération des enseignants,
- Le fonctionnement et construction des lycées/CFA.

Pour la formation professionnelle continue :

- Les coûts pédagogiques de la formation (achat de formation, rémunération des formateurs...).

Définition des dépenses Indirectes

Dépenses liées aux frais de restauration, transport, hébergement et à l'accompagnement des personnes formées.

Définition des dépenses induites

Les aides financières versées aux entreprises :

- Exonérations de charges sociales,
- Aides et primes diverses versées aux employeurs.

Les aides financières versées aux personnes formées :

- Bourses,
- Rémunérations des stagiaires,
- Prise en charge de la protection sociale.

Non inclus :

- Rémunération par les employeurs des apprentis et des personnes en contrat de professionnalisation.

c) Les financeurs

La typologie distingue 10 financeurs et, à travers eux, les quatre contributeurs de la formation que sont l'Etat, les Conseils régionaux, les organismes paritaires et Pôle Emploi :

- Conseils régionaux

- Etat : Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Agriculture, Ministère chargé de l'Emploi
- Organismes paritaires : Unedic, Agefiph, OPCA agréés au titre de la professionnalisation, OPCA agréés au titre du congé individuel de formation, OCTA. La taxe d'apprentissage reposant sur le principe de la libre affectation par les entreprises et les OCTA n'étant pas paritaires, c'est par simple convention que la nomenclature les rattache aux organismes paritaires.
- Pôle Emploi : créé en 2009, Pôle Emploi est financeur à part entière dans la nomenclature car sa double source de financement, par l'État et par les Partenaires sociaux via l'Unedic, ne permet de le rattacher ni à l'État ni aux organismes paritaires.
- De plus, nous intégrons également les contributions allant aux missions locales financées par les départements, les communes et les EPCI. Dans les graphiques et tableaux, ces dépenses sont regroupées avec celles des Conseils régionaux.

d) Cadre méthodologique de l'enquête

Les tableaux joints en annexe à ce rapport permettent d'appréhender en détail, par financeur, le contenu de chaque rubrique et de mettre en regard les dépenses concernées.

1.4 Précisions de méthodes sur les évolutions pour la collecte 2011-2012 par rapport à la précédente

Voici quelques précisions sur la modification du champ de la dépense des Tableaux financiers des CPRDF entre la campagne 2009-2010 et la campagne 2011-2012 à conserver à l'esprit pour l'analyse des chiffres.

- Les dépenses de GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) sont incluses dans les dépenses d'actions de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) (politique contractuelle). Ce sont deux démarches étroitement liées et qui étaient déjà plus ou moins intégrées lors de la campagne 2009-2010.
- La campagne de collecte 2011- 2012 a permis d'obtenir, pour la première fois, les montants correspondants aux frais pédagogiques des demandeurs d'emploi du marché dit des « publics spécifiques » (74 M€ d'euros en 2011 et 24 M€ en 2012), soumis depuis 2009 à appel d'offre. La forte baisse provient d'un transfert de compétences relatives à la formation des personnes handicapées à l'Agefiph.
- L'identification des efforts financiers régionaux de Pôle emploi dans le domaine de l'orientation nécessite un travail spécifique portant sur la comptabilité analytique. Ce travail est en cours au sein de Pôle emploi et en conséquence, aucune donnée relative aux années 2011 et 2012, n'a été inscrite.
- **Concernant les dépenses des organismes paritaires**
 - **Pour les OPCA :**

Nouveauté 2011 : Les dépenses liées au CSP et aux périodes de professionnalisation sont isolées, ce qui n'était pas le cas en 2010

Nouveautés 2012 : la POE étant isolée, elle est rattachée à la Rubrique 311 (formations des personnes en recherche d'emploi et non plus à la Rubrique 322 qui contient les périodes de professionnalisation (d'où l'écart entre 2011 et 2012)

Les dépenses liées au DIF portable sont identifiées.
 - **Pour les OPACIF :**

Nouveautés 2012 : du fait de la refonte des Etats Statistiques et Financiers des OPCA en 2012, les tableaux fournis par le FPSPP ne font plus figurer les dépenses effectivement payées à l'année n au titre des engagements pris les années précédentes comme en 2009 et 2010. Ces dépenses sont estimées.

Contrairement à la collecte 2009-2010, les dépenses liées au CIF-CDD ont été classées dans la rubrique formation des personnes en recherche d'emploi (R311).

Pour des salariés en CDD et en CDI, les dépenses des OPACIF concernant la prise en charge des frais de formation liés à un CIF réalisé en dehors du temps de travail (possibilité offerte par la loi du 24 novembre 2009) sont connues (FHTT).

Des frais d'accompagnement des salariés figurent dans les dépenses des OPACIF, ceux-ci ont été comptabilisés comme des dépenses d'orientation (rubrique 417 Autres opérateurs de l'orientation).

Les dépenses au titre du DIF-CDD ne sont plus connues en 2012.

1.5 Ressources complémentaires en ligne

Des informations complémentaires sont accessibles aux membres du Conseil et à leurs partenaires sur le site Extranet du CNEFOP.

La base de données complète est téléchargeable sous forme d'un fichier Excel.

Un outil conçu par André Bossard, Expert auprès de la Commission des Comptes, permet de créer des représentations graphiques et d'intégrer les indicateurs physiques (population totale, population active, chômage...) nécessaires à l'interprétation des données financières. Cet outil permet notamment de décliner les résultats de ce document pour une région.

Des ressources permettant de mieux cerner les méthodologies employées sont également disponibles en ligne.

Partie 2 : Les dépenses 2012 des politiques publiques et paritaires en matière de formation professionnelle

Les fiches II.1 à II.4 qui suivent présentent le champ de la formation professionnelle dont le contenu est explicité dans le tableau ci-dessous.

Champ des politiques publiques et paritaires * de formation professionnelle : 26 841 millions d'euros

Formation professionnelle initiale : 19 039 millions d'euros

dont :

- Enseignement professionnel voie scolaire second degré	8 174 millions €
- Formations professionnelles sup. III et II (DUT, BTS, licences pro)	5 145 millions €
- Apprentissage	4 737 millions €
- Formations artistiques, sanitaires et sociales	982 millions €

Formation professionnelle continue : 6 457 millions d'euros

- Formations pour personnes en recherche d'emploi	4 011 millions €
- Formations pour actifs occupés *	2 245 millions €
- Formations indifférentes au statut	202 millions €

Activités périphériques : 1 346 millions d'euros **

- Orientation professionnelle	1 024 millions €
- Certification et validation des acquis	272 millions €
- Études, ingénierie	49 millions €

* Hors dépenses de formation des entreprises et collectivités publiques en direction de leur personnel.

** En 2011-2012, les prestations d'orientation de Pôle emploi n'ont pas pu être comptabilisées.

En 2012, les dépenses de formation professionnelles relevant des politiques publiques et paritaires s'élèvent à **26,8 milliards d'euros** pour les 22 régions métropolitaines.

Sur ces 26,8 milliards d'euros, **18 milliards d'euros** soit 71%, sont consacrés à la **formation initiale professionnelle** : 8 174 millions d'euros pour les lycées professionnels, 5 145 millions d'euros pour les formations de BTS et DUT et 4 737 millions d'euros pour l'apprentissage. Les formations artistiques, sanitaires et sociales (982 millions d'euros) sont également très majoritairement des formations initiales. Elles comportent toutefois pour partie de la formation continue, mais la distinction entre ces deux composantes n'est pas possible.

6,5 milliards d'euros, soit 24%, sont consacrés à la **formation professionnelle continue** : 4 011 millions d'euros pour les formations des personnes en recherche d'emploi, 2 245 millions d'euros pour les formations des actifs occupés et enfin 202 millions d'euros pour des formations indépendantes du statut.

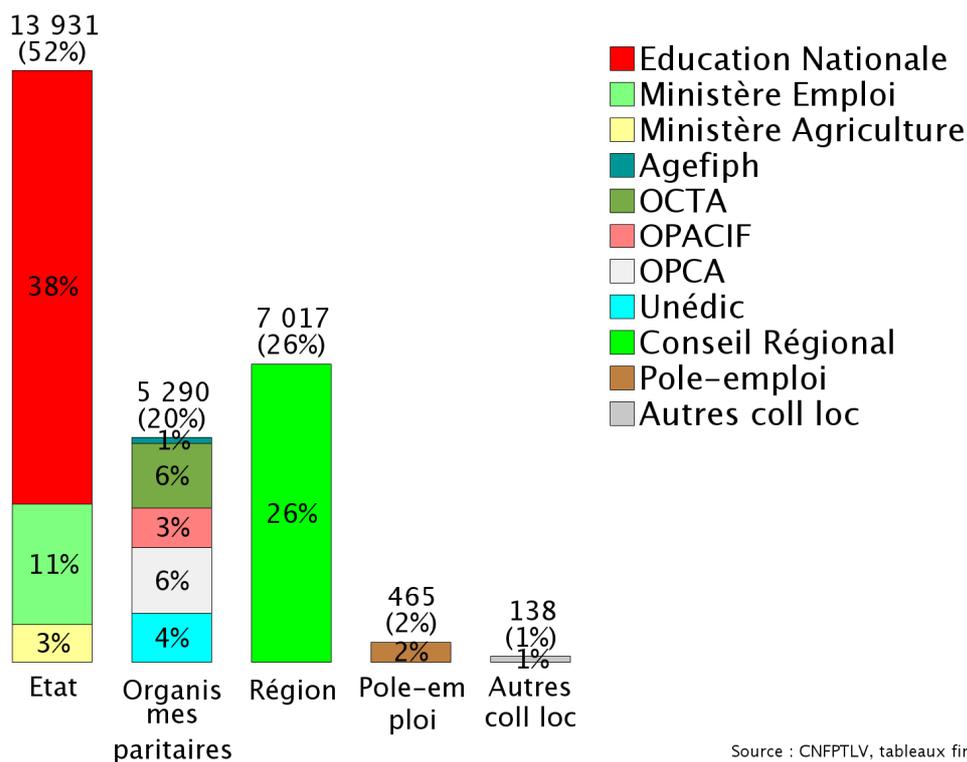
1 milliard d'euros finance l'orientation, 272 millions d'euros les actions de certification et 49 millions d'euros des études.

Fiche II.1 : Les dépenses de l'Etat pour la formation professionnelle correspondent environ à la moitié des dépenses totales (52%), les conseils régionaux comptent pour 26% et les organismes paritaires pour 20%.

Financement selon le type de financeur et le financeur.

(millions d'euros et %)

Total: 26 841



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

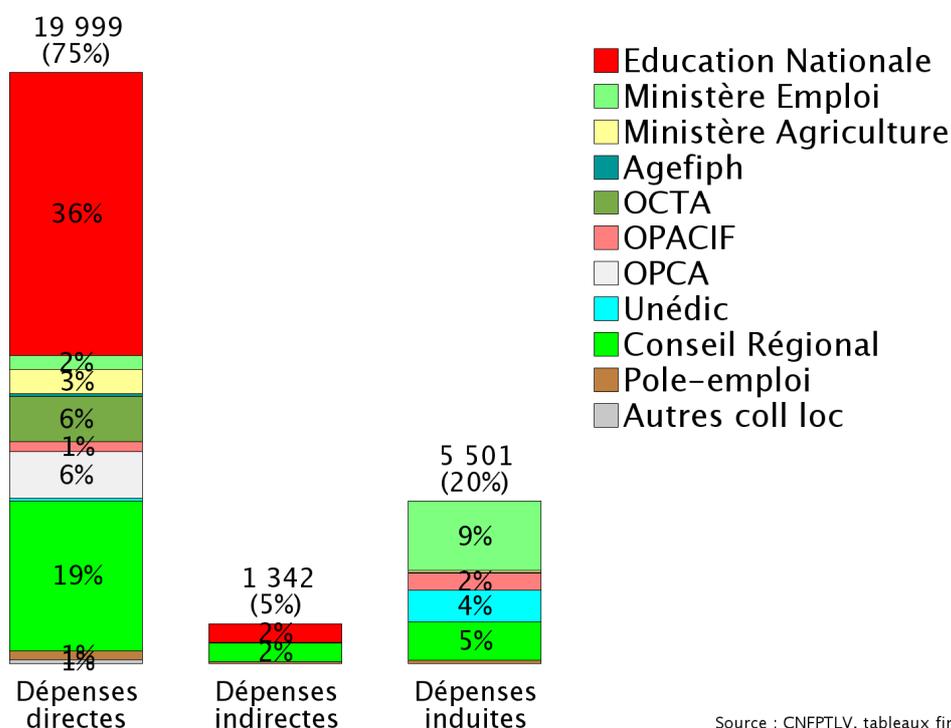
Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Financement selon le type de dépenses (directes/indir./induites) et le financeur.

(millions d'euros et %)

Total: 26 841



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Commentaire :

L'Etat finance la moitié (52%) des dépenses relevant de la formation professionnelle du champ de l'étude, l'éducation nationale comptant pour une large part (10 196 millions €). Ceci est notamment dû au fait que la formation initiale représente plus des deux tiers des dépenses de la formation professionnelle et le ministère de l'éducation y prend une place importante.

Les conseils régionaux sont les deuxièmes financeurs de la formation professionnelle, les financements qu'ils attribuent à la formation professionnelle représentent un quart des dépenses (26%) totales avec 7 milliards d'euros.

Les différents organismes paritaires représentent dans leur ensemble une part significative des financements avec 5,3 milliards (20%).

La contribution de Pôle emploi est ici minorée dans la mesure où les actions d'orientations de demandeurs d'emploi qu'il finance ne sont pas prises en compte.

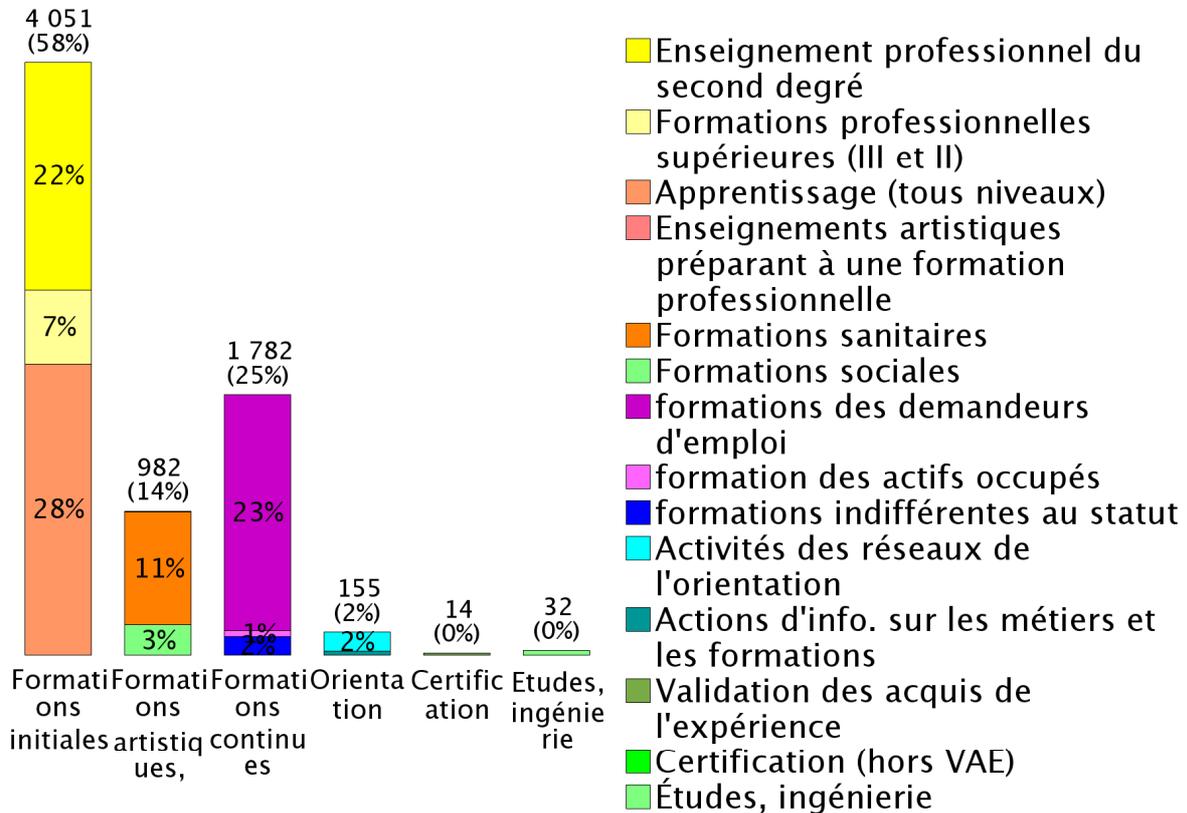
Enfin, les financements des autres collectivités locales recensés dans les tableaux financiers correspondent exclusivement aux financements reçus par les missions locales provenant des autres collectivités que les conseils régionaux.

Fiche II.2 : Zoom sur les financements des conseils régionaux

Financement selon l'activité de formation.

(millions d'euros et %)

Total: 7 017



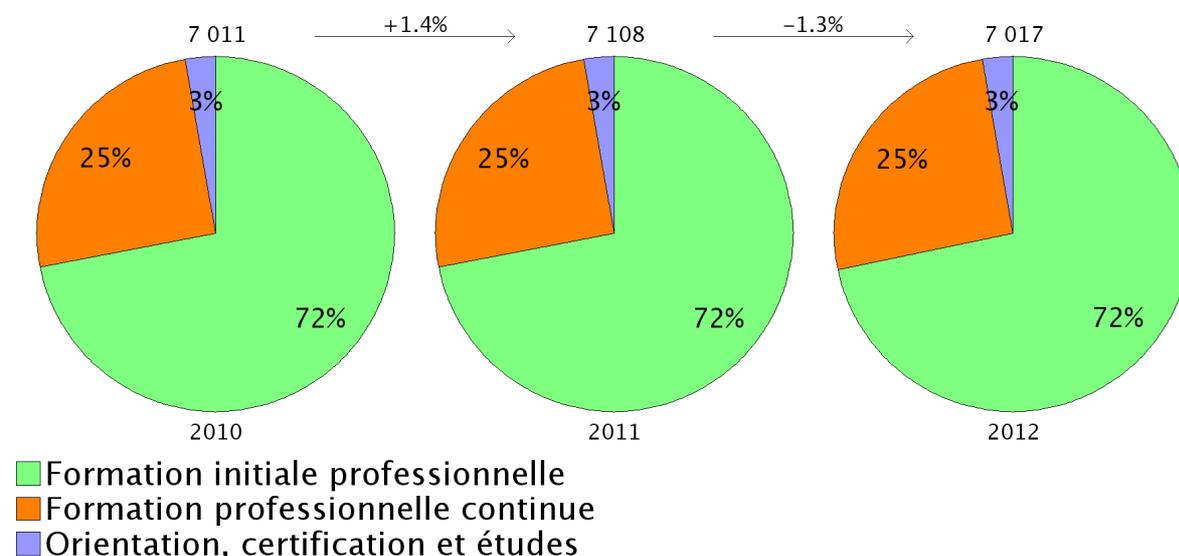
Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Cons. rég
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Dépenses selon les grandes catégories de formation professionnelle :

(millions d'euros et %)



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2010, 2011, 2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Cons. rég
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Commentaire :

En 2012, les dépenses de formation professionnelles des **conseils régionaux** s'élèvent à 7 milliards d'euros pour les 22 régions métropolitaines. Elles connaissent une hausse (+1,4%) en 2011 puis une baisse équivalente en 2012 (-1,3%).

58% de ces dépenses (4 051 M€) sont consacrés à la formation initiale professionnelle : 1 557 millions d'euros pour les formations des lycées professionnels, 504 millions d'euros pour les formations de BTS et DUT, 1 991 millions d'euros pour l'apprentissage et 982 millions d'euros pour les formations artistiques, sanitaires et sociales.

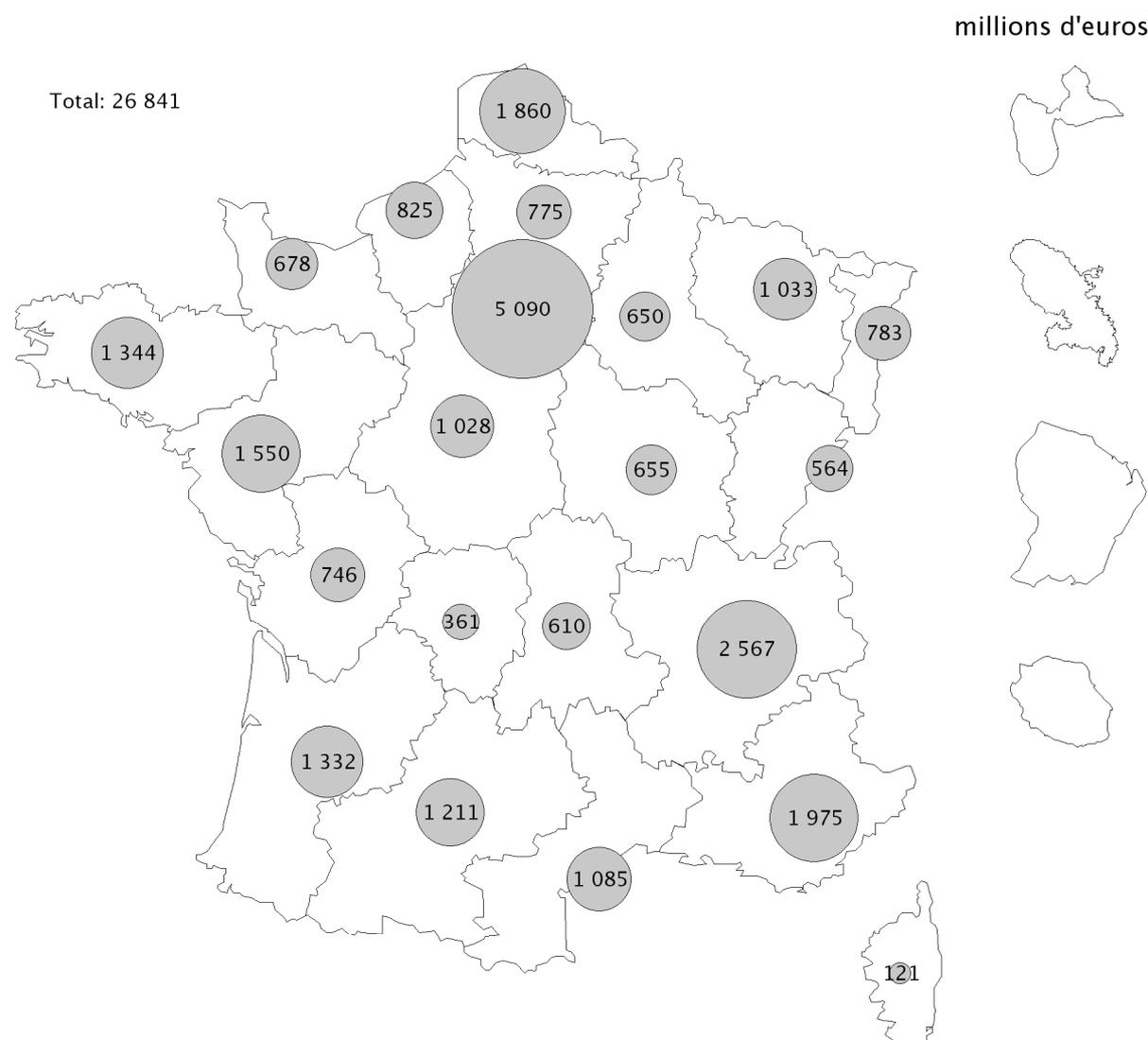
25% (1 782 M€) sont consacrés à la formation professionnelle continue, très majoritairement pour les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi (1 614 M€).

Les autres dépenses liées à l'orientation, aux certifications ou aux études représentent 3% des financements des conseils régionaux.

L'ensemble des financements issus des Conseils régionaux est stable de 2010 à 2012.

Fiche II.3 : Le niveau des dépenses sur les territoires régionaux est directement lié au nombre d'habitants (15-64 ans) des régions avec toutefois des ratios significativement supérieurs à la moyenne pour des petites régions plus rurales.

Dépenses de formation par territoires régionaux



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Commentaire :

La répartition régionale des financements de la formation professionnelle apparaît nettement liée au nombre d'habitants. Une analyse plus fine de la structure de ces dépenses selon les territoires régionaux est proposée dans le tableau suivant.

Répartition des dépenses des formations professionnelles selon le type de financeur (y compris indemnisation des stagiaires, exonérations...)

	Etat	Organismes paritaires hors OPCA*	Conseil régionaux	Autres (Pole emploi, autre coll. loc)	Montant hors OPCA (€)
Alsace	58%	13%	27%	2%	738 767 146
Aquitaine	54%	14%	30%	2%	1 265 807 111
Auvergne	57%	11%	29%	2%	583 145 476
Basse-Normandie	54%	11%	33%	2%	646 204 300
Bourgogne	57%	13%	28%	2%	625 737 972
Bretagne	55%	14%	28%	2%	1 277 350 634
Centre	53%	13%	32%	2%	987 405 566
Champagne-Ardenne	54%	11%	33%	2%	622 571 237
Corse	50%	14%	34%	2%	116 493 592
Franche-Comté	57%	11%	30%	2%	541 053 217
Haute-Normandie	53%	12%	32%	2%	785 704 609
Ile-de-France	53%	22%	23%	2%	4 615 371 601
Languedoc-Roussillon	53%	13%	31%	2%	1 036 503 872
Limousin	56%	10%	33%	2%	346 749 755
Lorraine	60%	11%	27%	2%	993 042 623
Midi-Pyrénées	56%	14%	27%	2%	1 143 232 514
Nord-Pas-de-Calais	59%	12%	25%	3%	1 752 639 527
PACA	53%	15%	29%	3%	1 855 278 065
Pays de la Loire	56%	14%	28%	2%	1 459 686 139
Picardie	58%	11%	27%	3%	745 554 197
Poitou-Charentes	54%	11%	32%	2%	720 830 074
Rhône-Alpes	56%	16%	26%	2%	2 406 281 804
Total métropole	55%	15%	28%	2%	25 265 411 031

* La répartition régionale des dépenses de FPC des OPCA (1 576 millions € pour la métropole, soit 6% du total) est délicate du fait des effets siège des grandes entreprises. C'est la raison pour laquelle les financements des OPCA ne figurent pas dans le tableau.

Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF.

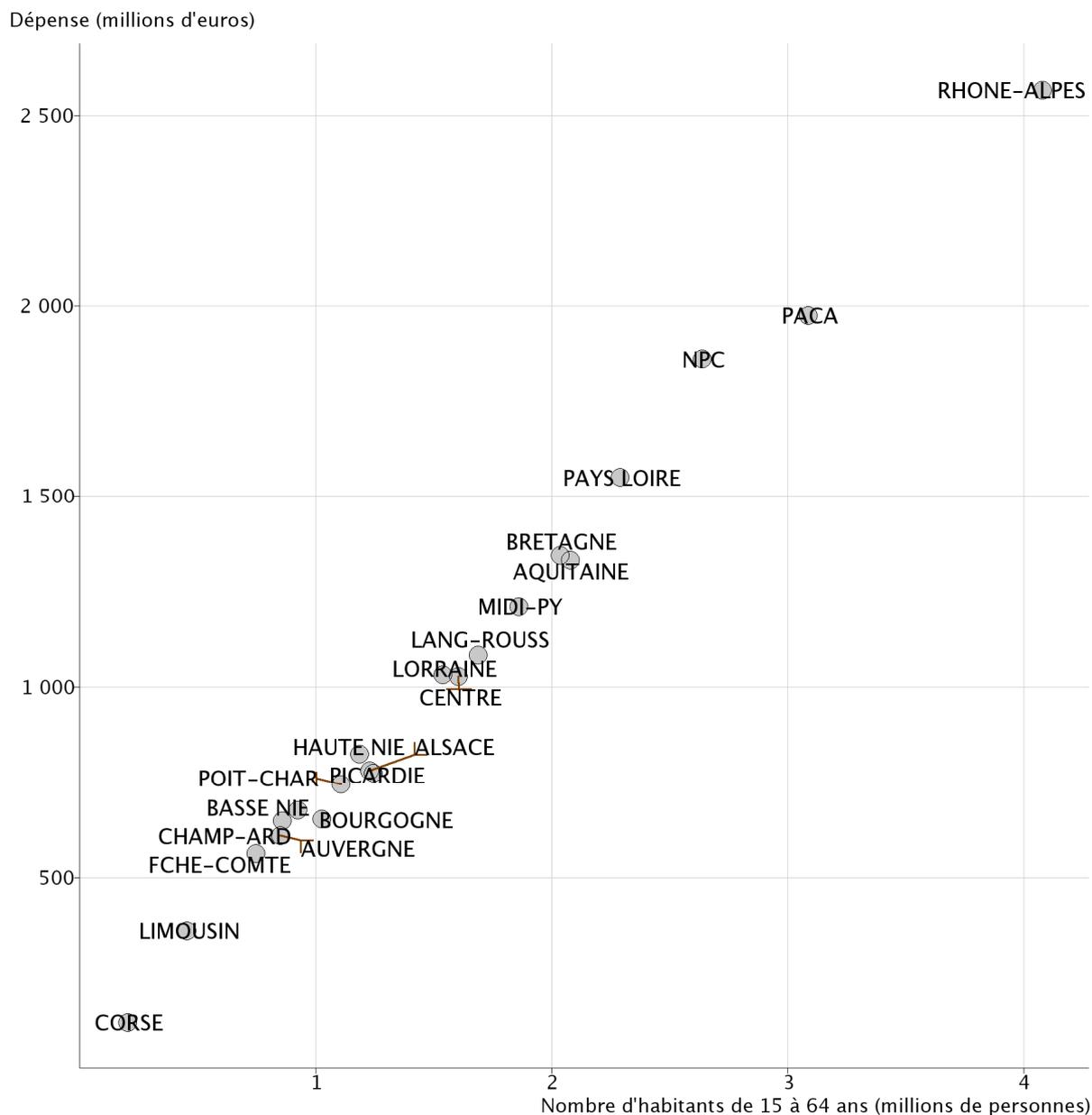
Commentaire :

Peu de régions s'écartent fortement de la répartition moyenne nationale des financements de la formation professionnelle selon le type de financeurs.

Néanmoins, des tendances différentes peuvent être notées par rapport à la moyenne nationale pour plusieurs régions :

- Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Picardie sont les trois régions où la part des financements de l'Etat est la plus importante.
- La part des financements apportés par les organismes paritaires est la plus élevée en Île-de-France, en Rhône-Alpes et en PACA.
- Enfin les régions pour lesquelles la part des financements relevant des conseils régionaux est la plus importante sont la Corse, Champagne-Ardenne, le Limousin, le Centre, la Basse-Normandie, la Haute-Normandie et Poitou-Charentes.

Dépense annuelle moyenne et nombre d'habitants de 15 à 64 ans



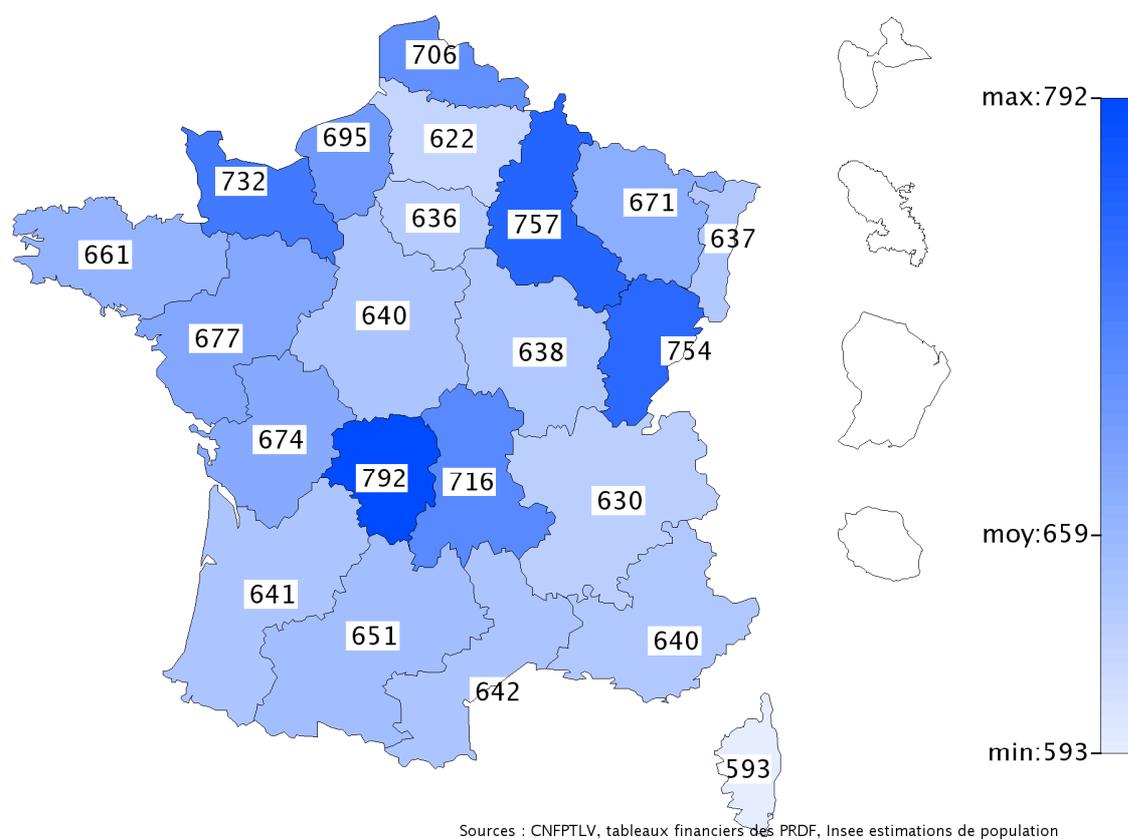
Sources : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF, Insee estimations de population
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Province hors outre-mer(21)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Pour une présentation plus lisible, l'Île-de-France n'est pas représentée dans le graphique (5 090 M€ et 8 millions d'habitants).

Dépense annuelle moyenne par habitant de 15 à 64 ans (euro/pers)



Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Commentaire :

Le graphique indique les dépenses de chaque région en fonction du nombre d'habitants de 15 à 64 ans. Les régions sont globalement regroupées autour d'une même droite, ce qui montre que les dépenses dans chaque région sont fortement corrélées à la taille démographique.

La carte reprend les mêmes données en construisant pour chaque région le ratio des dépenses sur le nombre d'habitants de 15 à 64 ans. La dépense moyenne par habitant de 15 à 64 ans est de 659€ par an. La plupart des régions sont très proches de la moyenne mais 5 ou 6 régions se démarquent.

D'un côté, la Corse a le ratio le plus faible.

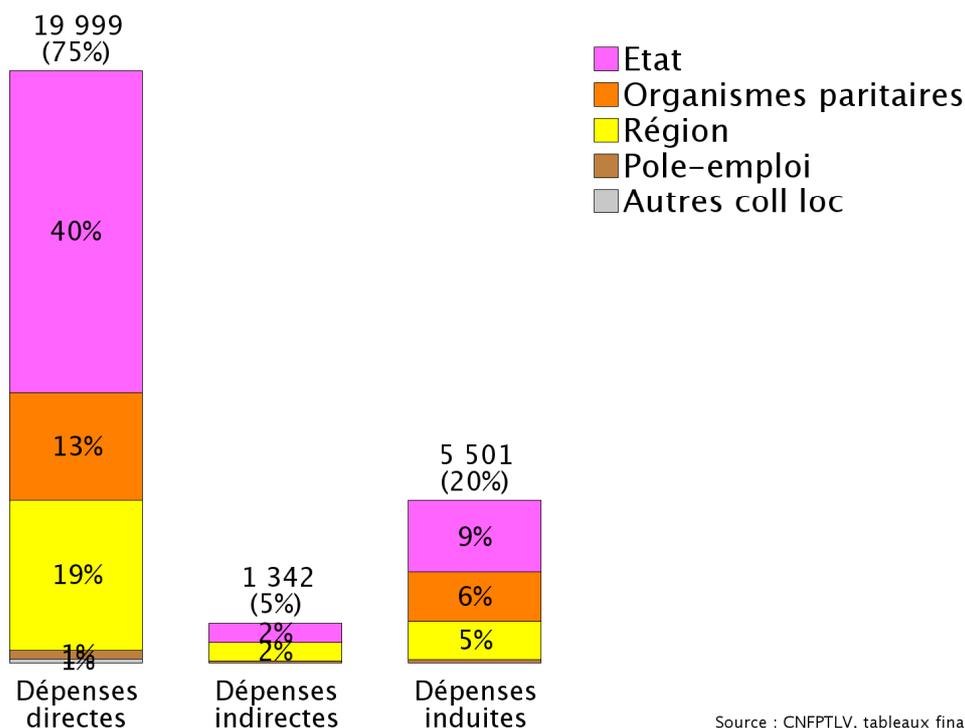
A l'opposé, 5 régions dont une caractéristique commune est d'être de petites régions plus rurales ont des ratios significativement supérieurs à la moyenne : le Limousin, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Basse-Normandie et Auvergne. Ces différences peuvent avoir plusieurs causes que seules des analyses réalisées par les acteurs régionaux permettraient de préciser : des coûts supplémentaires d'accès géographique aux lieux de formation, un coût fixe d'organisation des formations qui pèserait mécaniquement davantage pour de petites régions, des infrastructures de formations plus importantes installées dans une logique d'aménagement du territoire...

Fiche II.4 : Les dépenses de frais pédagogiques représentent les trois-quarts des dépenses de formation professionnelle étudiées.

Financement selon le type de dépenses (directes/indir./induites) et le type de financeur.

(millions d'euros et %)

Total: 26 841



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- region(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Commentaire :

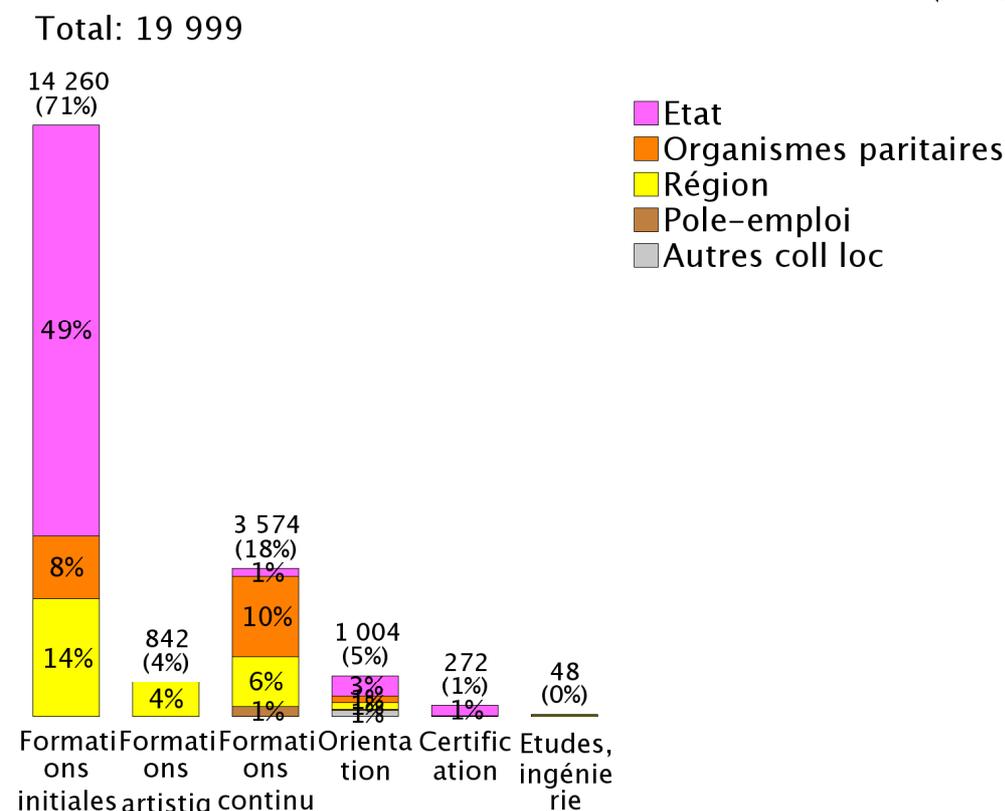
Les tableaux financiers permettent de distinguer trois sortes de dépenses :

- Les frais pédagogiques (dépenses directes) représentent 75% des dépenses,
- les aides aux entreprises et aux personnes représentent 20% (dépenses induites),
- les dépenses d'hébergement, transport, restauration 5% (dépenses indirectes).

Précisions sur les 20 milliards de coûts pédagogiques (dépenses directes) par domaine et par financeur (champ FP)

Dépenses pédagogiques par grandes typologies d'intervention et de financeur

(millions d'euros et %)



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Dépenses directes
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Commentaire :

L'Etat finance surtout les coûts pédagogiques dans la formation initiale.

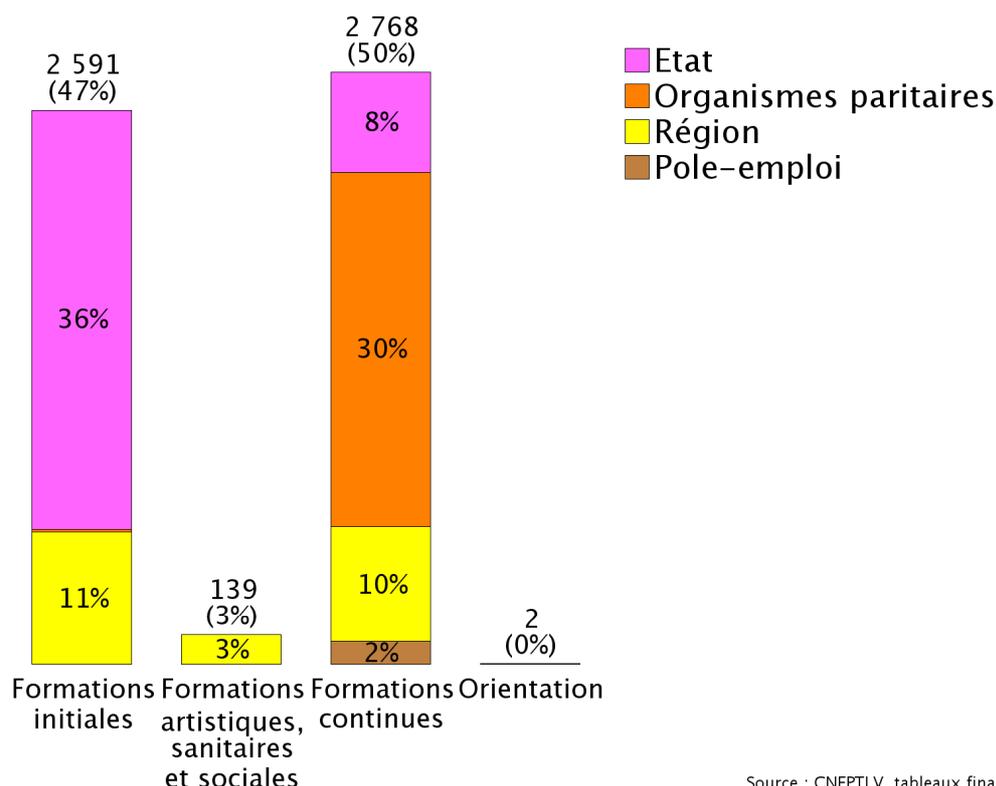
Les organismes paritaires financent des coûts pédagogiques pour les lycées professionnels et l'apprentissage dans les formations initiales. Dans les formations professionnelles continues, ils financent surtout celles destinées aux actifs occupés.

Enfin les conseils régionaux qui financent les coûts pédagogiques des formations sanitaires, sociales et artistiques interviennent également en formation initiale dans ses différentes composantes. A l'inverse des organismes paritaires, leur intervention dans la formation professionnelle continue se concentre vers les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi.

Précision sur les 5,5 milliards de rémunérations et exonérations de cotisations (dépenses induites) par domaine et par financeur (champ FP)

Financement selon l'activité de formation et le type de financeur.
(millions d'euros et %)

Total: 5 501



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Dépenses induites
- activités de formation=Activités de formation professionnelle

Commentaire :

Le second type de dépenses identifié dans les tableaux financiers sont les dépenses induites qui regroupent les aides aux entreprises (primes, exonérations de cotisations) et aux personnes (rémunération).

L'Etat est très présent dans la formation initiale du fait des mesures liées à l'apprentissage (Exonération de cotisations sociales des contrats d'apprentissage, crédit d'impôt sur les sociétés pour les employeurs d'apprentis notamment), il finance également des demandeurs d'emploi en formation (rémunération de fin de formation).

L'apport des conseils régionaux dans la formation professionnelle initiale est principalement lié à l'attribution de primes aux employeurs d'apprentis. En matière de formation professionnelle continue, les conseils régionaux financent principalement les demandeurs d'emploi.

La contribution des organismes paritaires correspond pour près des deux tiers aux allocations chômage versées par l'Unedic (AREF). Un quart relève du financement des congés individuels de formation par les OPACIF.

Partie 3 : Les dépenses de formation professionnelle initiale.

Les dépenses de formation professionnelle initiale présentées dans les fiches III-1 à III-8, s'articulent entre les lycées professionnels, les BTS et DUT, l'apprentissage et les formations artistiques, sanitaires et sociales.

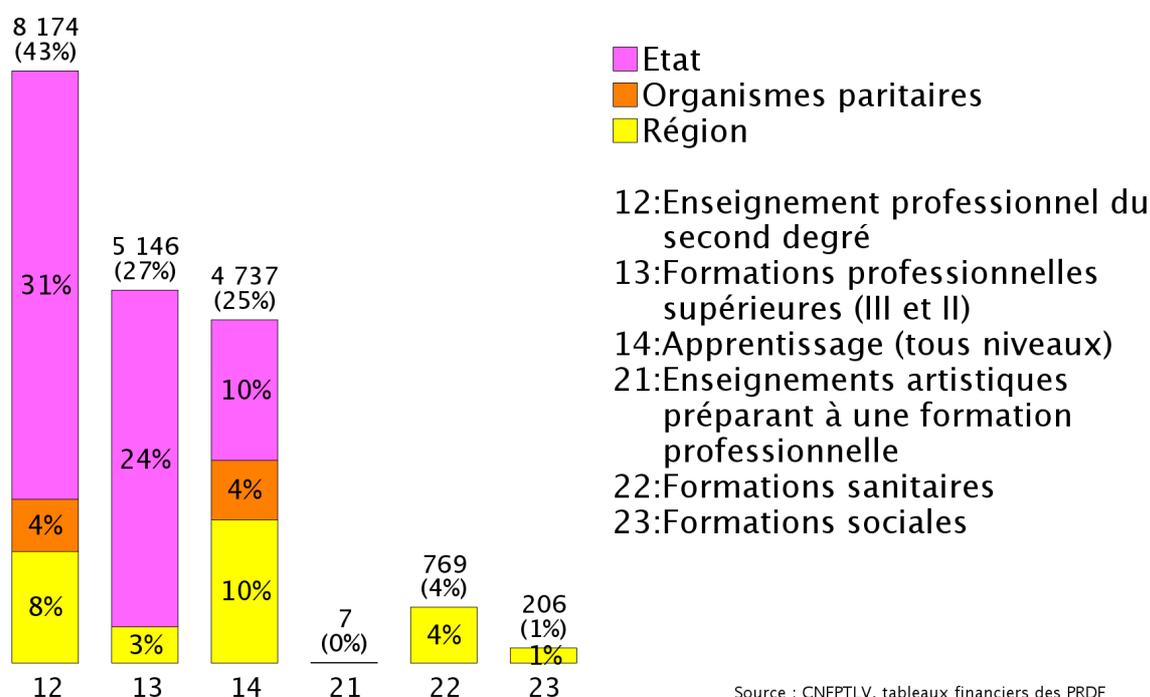
Formation professionnelle initiale 19 039 millions €

- Enseignement professionnel voie scolaire second degré	8 174 millions €
- Formations professionnelles sup. III et II (DUT, BTS)	5 146 millions €
- Apprentissage	4 737 millions €
- Formations artistiques, sanitaires et sociales	982 millions €

Fiche III.1 : Les financeurs des 19 milliards d'euros de dépenses selon les différentes modalités de la formation initiale professionnelle

Financement selon l'activité de formation et le type de financeur.
(millions d'euros et %)

Total: 19 039



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- region(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation initiale professionnelle (y compris appr.), formation artistique, sanitaire et sociale

Commentaire :

A travers les ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture, l'Etat est très présent dans les financements des formations des lycées professionnels, et des formations professionnelles supérieures (BTS et DUT). Le ministère de l'Emploi assure le financement de l'apprentissage pour le compte de l'Etat.

Les conseils régionaux interviennent sur l'ensemble des catégories de formation initiale professionnelle et particulièrement l'apprentissage et les lycées professionnels, avec un poids plus faible dans les formations supérieures.

Les OCTA financent les frais pédagogiques des lycées professionnels (711 millions €) et de l'apprentissage (803 millions €). L'Agefiph intervient également pour l'apprentissage (15 millions €).

Fiche III.3 : Vision régionale de la structure des financeurs de la formation professionnelle initiale.

Répartition des dépenses relevant des formations initiales professionnelles selon le type de financeur.

	Etat	Conseil régional	Organismes paritaires	Montant (€)
Alsace	67%	27%	6%	566 952 931
Aquitaine	65%	28%	7%	946 023 412
Auvergne	66%	28%	6%	442 791 227
Basse-Normandie	64%	31%	5%	487 556 462
Bourgogne	68%	26%	6%	468 893 274
Bretagne	67%	27%	7%	953 277 637
Centre	62%	32%	6%	756 314 357
Champagne-Ardenne	65%	29%	6%	462 045 491
Corse	64%	30%	6%	77 428 102
Franche-Comté	66%	29%	5%	421 593 758
Haute-Normandie	63%	30%	6%	595 990 696
Ile-de-France	63%	22%	14%	3 513 933 517
Languedoc-Roussillon	65%	29%	6%	758 871 778
Limousin	66%	30%	5%	252 189 165
Lorraine	70%	25%	5%	761 549 766
Midi-Pyrénées	68%	25%	7%	847 216 550
Nord-Pas-de-Calais	71%	23%	6%	1 304 235 047
PACA	65%	28%	7%	1 356 044 855
Pays de la Loire	67%	26%	7%	1 084 165 063
Picardie	67%	27%	6%	575 621 129
Poitou-Charentes	61%	33%	5%	562 842 122
Rhône-Alpes	65%	26%	9%	1 842 996 500
Total métropole	66%	26%	8%	19 038 532 839

Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF

Champ : formation initiale professionnelle, tous financeurs, année 2012

Commentaire :

Au niveau national, L'Etat représente 66% des financements de la formation professionnelle initiale avec 12 476 millions €, les conseils régionaux 26% avec 5 033 millions € et les organismes paritaires 8% avec 1 529 millions €.

Par rapport à la moyenne nationale, les répartitions régionales entre les différents types de financeurs de la formation initiale professionnelle donnent parfois davantage de place :

- A l'Etat : Nord-Pas-de Calais : 71%, Lorraine : 70% pour une moyenne nationale de 66%.

- Aux conseils régionaux : Poitou-Charentes, Centre, Basse Normandie, Corse, Limousin, Franche-Comté, Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon.
- Aux organismes paritaires : En Ile-de-France ils financent 14% de la FIP pour une moyenne nationale de 8%.

Fiche III.4 : Vision régionale de la répartition des dépenses de FPI par voie de formation.

Répartition des dépenses relevant des formations initiales professionnelles selon la filière.

	Enseignement prof. du second degré	Formations prof. supérieures (III et II)	Apprentissage	Montant (€)
Alsace	37%	28%	30%	566 952 931
Aquitaine	47%	24%	24%	946 023 412
Auvergne	44%	30%	21%	442 791 227
Basse-Normandie	46%	24%	25%	487 556 462
Bourgogne	45%	25%	25%	468 893 274
Bretagne	43%	30%	22%	953 277 637
Centre	43%	23%	29%	756 314 357
Champagne-Ardenne	49%	25%	21%	462 045 491
Corse	44%	28%	24%	77 428 102
Franche-Comté	44%	27%	25%	421 593 758
Haute-Normandie	45%	24%	26%	595 990 696
Ile-de-France	35%	30%	31%	3 513 933 517
Languedoc-Roussillon	49%	26%	21%	758 871 778
Limousin	45%	31%	18%	252 189 165
Lorraine	45%	27%	22%	761 549 766
Midi-Pyrénées	44%	29%	22%	847 216 550
Nord-Pas-de-Calais	45%	31%	19%	1 304 235 047
PACA	43%	28%	21%	1 356 044 855
Pays de la Loire	44%	24%	28%	1 084 165 063
Picardie	50%	22%	21%	575 621 129
Poitou-Charentes	45%	23%	28%	562 842 122
Rhône-Alpes	44%	26%	25%	1 842 996 500
Total métropole	43%	27%	25%	19 038 532 839

Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF

Champ : formation initiale professionnelle, tous financeurs, année 2012

Commentaire :

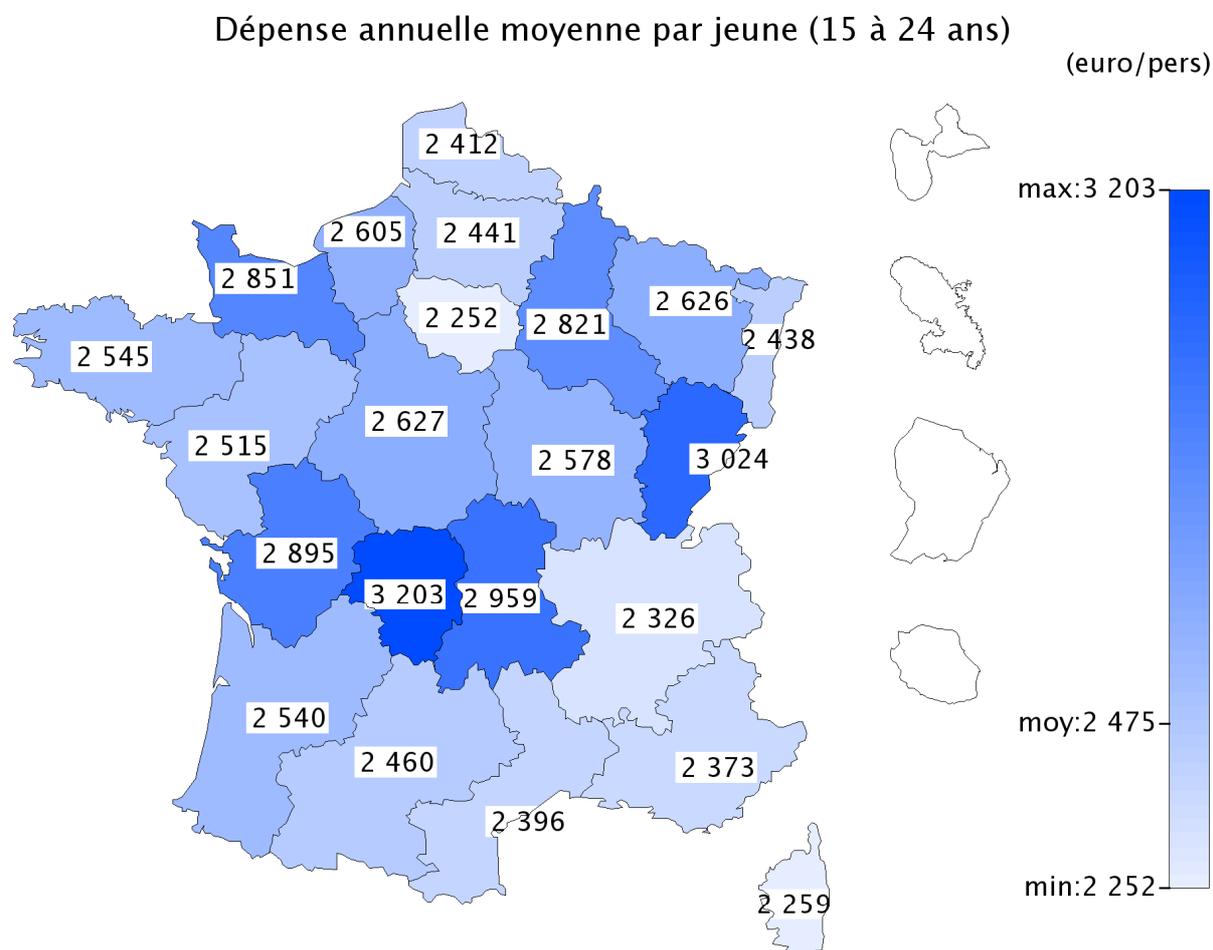
Les lycées professionnels mobilisent en moyenne 43% des financements des formations professionnelles initiales contre 27% pour les formations professionnelles supérieures et 25% pour l'apprentissage.

Les lycées professionnels ont un poids financier relatif le plus important en Picardie (50%), Champagne-Ardenne (49%) ou Languedoc-Roussillon (49%).

Les formations supérieures mobilisent une part des financements plus importante qu'ailleurs en Nord-Pas-de-Calais (31%), en Limousin (31%), en Bretagne (30%), en Auvergne (30%) et en Île-de-France (30%).

Enfin les régions où la part des financements de formation professionnelle initiale destinés à l'apprentissage est la plus forte sont l'Île-de-France (31%), l'Alsace (30%) et le Centre (29%).

Fiche III.5 : Les dépenses par jeune pour la formation professionnelle initiale dans chaque région.



Sources : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF, Insee estimations de population
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation initiale professionnelle (y compris appr.), formation artistique, sanitaire et sociale

Commentaire :

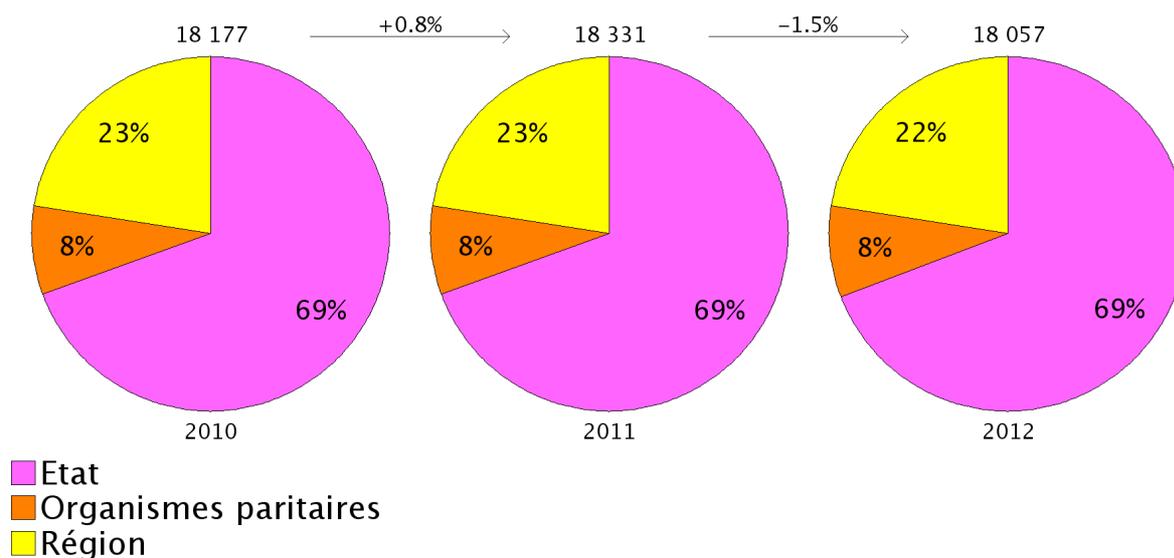
Sur cette carte, les dépenses de formation initiale professionnelle sont rapportées au nombre de jeunes de 15 à 24 ans.

Six régions présentent un ratio sensiblement supérieur à la moyenne : Limousin, Franche-Comté, Auvergne, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne.

Fiche III.6 : Une baisse globale de 243 millions d'euros des dépenses de formation professionnelle initiale (hors formations sanitaire, sociale et artistique - FSSA) de 2011 à 2012.

Financement selon le type de financeur.

(millions d'euros et %)



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
 Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données :

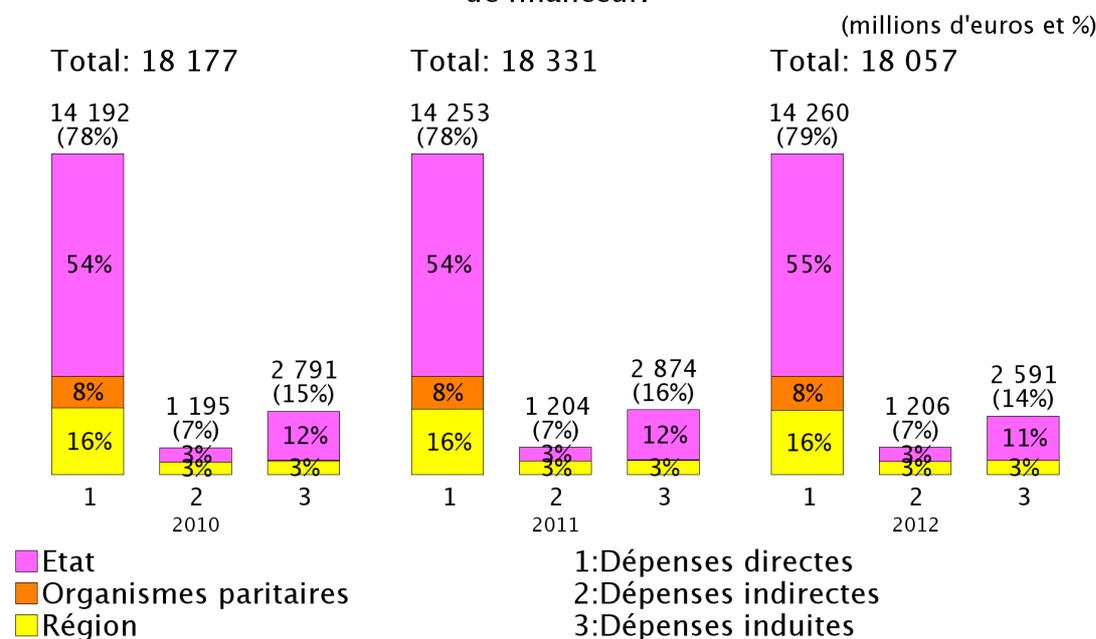
- année(s)=2010, 2011, 2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation initiale professionnelle (y compris apprentissage)

Commentaire :

Au total, les dépenses pour la formation initiale (hors FSSA) diminuent très légèrement (-0,7%) de 2010 à 2012, la baisse étant concentrée sur la dernière année. Les financements des organismes paritaires augmentent quant à eux continûment (+2,6% en 2011 puis +3,6% en 2012). De 2011 à 2012, les financements de l'Etat diminuent de 249 millions € (-2%) et ceux des conseils régionaux de 78 millions € (-1,9%).

Fiche III.7 : Zoom sur les causes de la baisse des dépenses

Financement selon le type de dépenses (directes/indir./induites) et le type de financeur.



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2010, 2011, 2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation initiale professionnelle (y compris apprentissage)

Commentaire :

Les frais pédagogiques (dépenses directes) et les frais d'hébergement-restauration-transport (dépenses indirectes) restent relativement stables de 2010 à 2012.

La forte baisse de 2012 se concentre sur les dépenses induites qui intègrent les aides financières versées aux entreprises et aux personnes formées. C'est le financement de l'Etat pour les dépenses induites qui baisse en 2012.

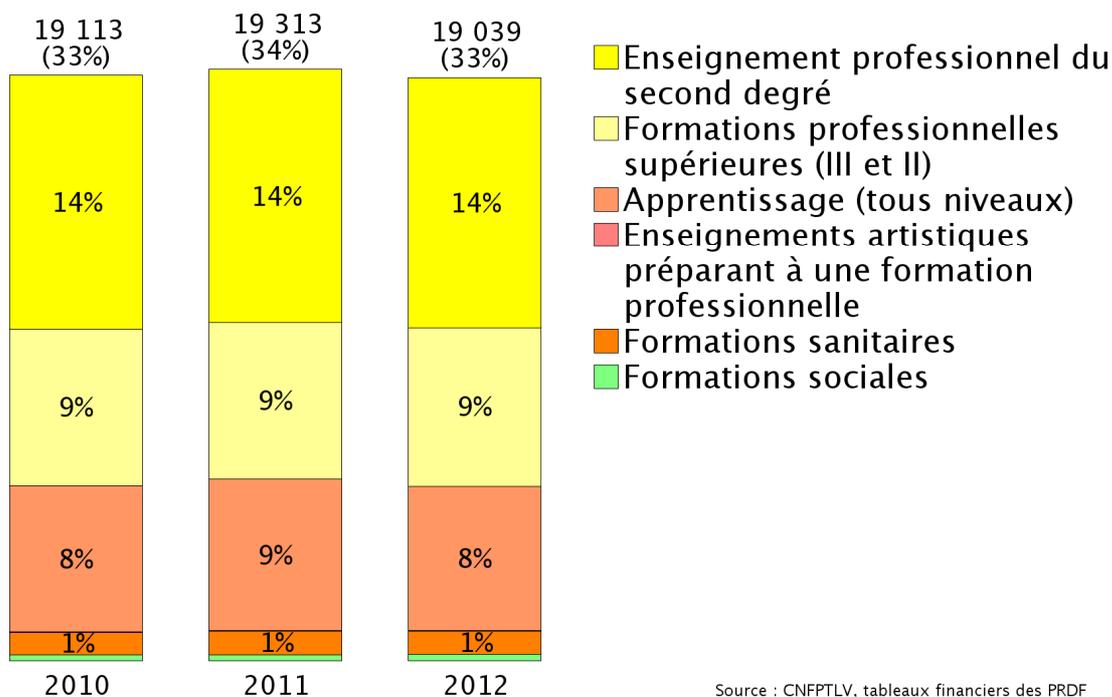
Les aides de l'Etat aux entreprises ont fortement baissé de 2011 à 2012, passant de 1 898 millions € à 1 605 millions €, soit -293 millions €. Cette diminution est due à la baisse des montants d'exonération des cotisations sociales des contrats d'apprentissage². Ces baisses ne sont pas compensées par la hausse des exonérations de cotisations pour les entreprises de moins de 250 salariés, les bonus alternants et les exonérations d'impôts sur le salaire de l'apprenti.

² Celle-ci est due à un artefact comptable qui inclut un montant d'apurement de la dette de l'Etat à l'égard des organismes gérant les cotisations en 2011 et une meilleure prise en compte dans le budget des ruptures de contrat en 2012

Fiche III.8 : La répartition des dépenses de formation initiale professionnelle évolue peu de 2010 à 2012.

Financement selon l'année et l'activité de formation.

(millions d'euros et %)



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

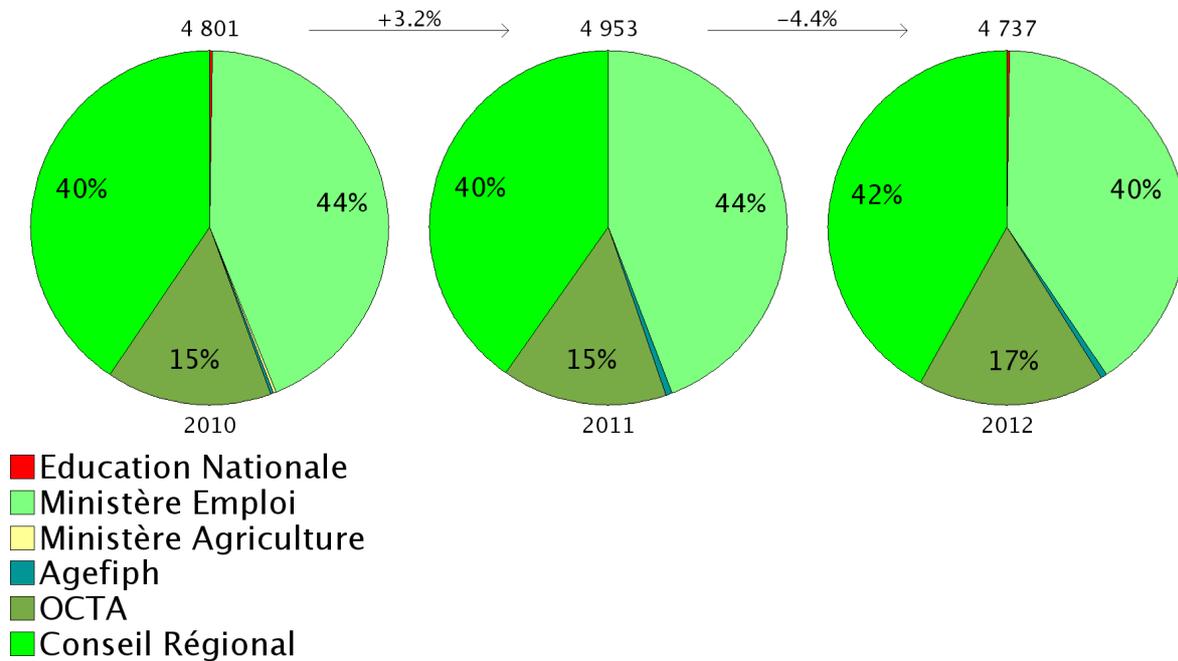
- année(s)=2010, 2011, 2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation initiale professionnelle (y compris appr.), formation artistique, sanitaire et sociale

Commentaire :

Globalement la structure des dépenses de formation professionnelle initiale selon les catégories de formation évolue peu de 2010 à 2012. Les dépenses pour l'enseignement professionnel du second degré sont stables en 2011 (-0,1%) puis diminuent légèrement (-1,4%) en 2012. Les dépenses d'apprentissage augmentent en 2011 (+3,2%) puis baissent en 2012 (-4,4%).

Financement selon le financeur.

(millions d'euros et %)



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
 Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2010, 2011, 2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Apprentissage

Commentaire :

En 2012, les conseils régionaux financent 42% des dépenses relatives aux formations en apprentissage, l'Etat 40% et les OCTA 17%. Comme nous l'avons indiqué dans la fiche III.6 ci-dessus, la baisse de la contribution de l'Etat à l'apprentissage est notamment due à la diminution de l'apurement de la dette de l'Etat à l'égard des organismes gérant les cotisations sociales.

Partie 4 : La formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue (fiches IV-1 à IV-7) s'adresse différemment aux personnes en recherche d'emploi et aux actifs occupés.

Les organismes paritaires occupent une place importante dans les **dépenses de formation professionnelle continue**. La légère diminution observée en 2012 est liée aux dépenses de l'Etat.

Formation professionnelle continue : 6 457 millions €

- Formations pour actifs sans emploi	4 011 millions €
- Formations pour actifs occupés *	2 245 millions €
- Formations indifférentes au statut	202 millions €

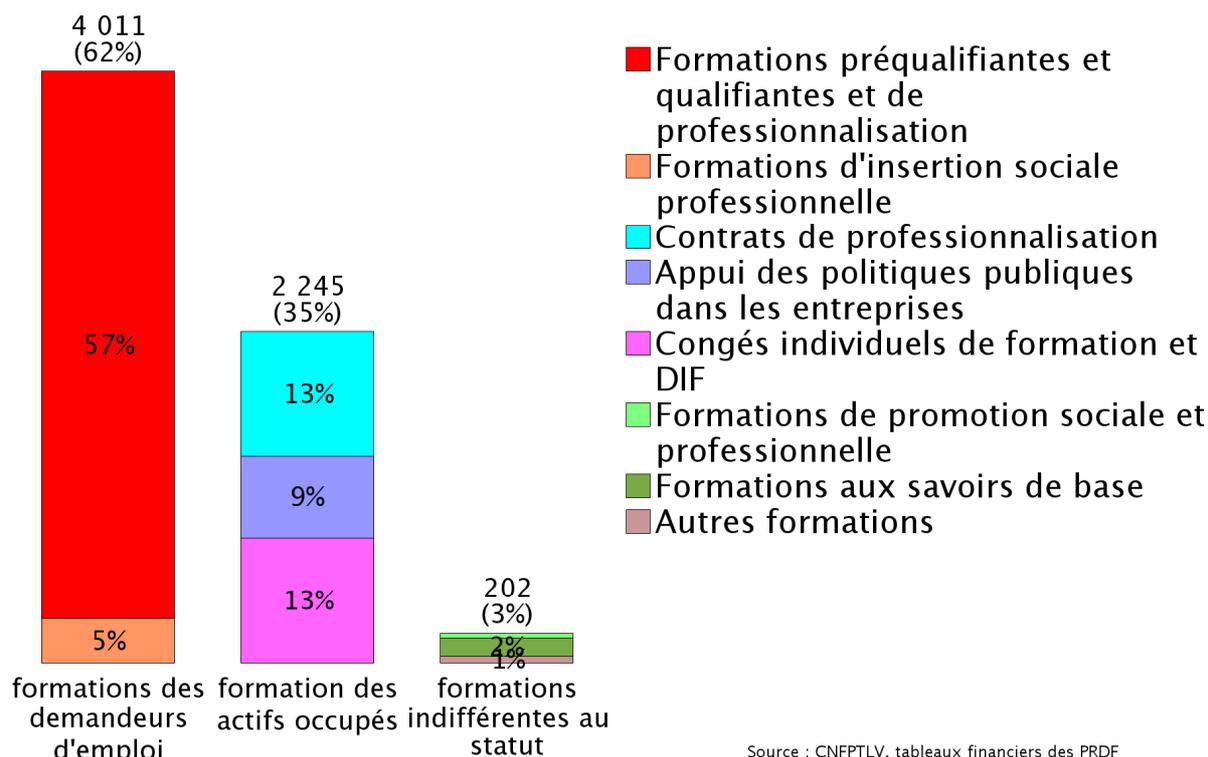
* Hors dépenses de formation des entreprises et collectivités publiques en direction de leur personnel.

Fiche IV.1 : 6,4 milliards de dépenses publiques et paritaires (pédagogie et rémunérations) pour la formation professionnelle continue, majoritairement dirigés vers les personnes en recherche d'emploi.

Financement selon l'activité de formation.

(millions d'euros et %)

Total: 6 457



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

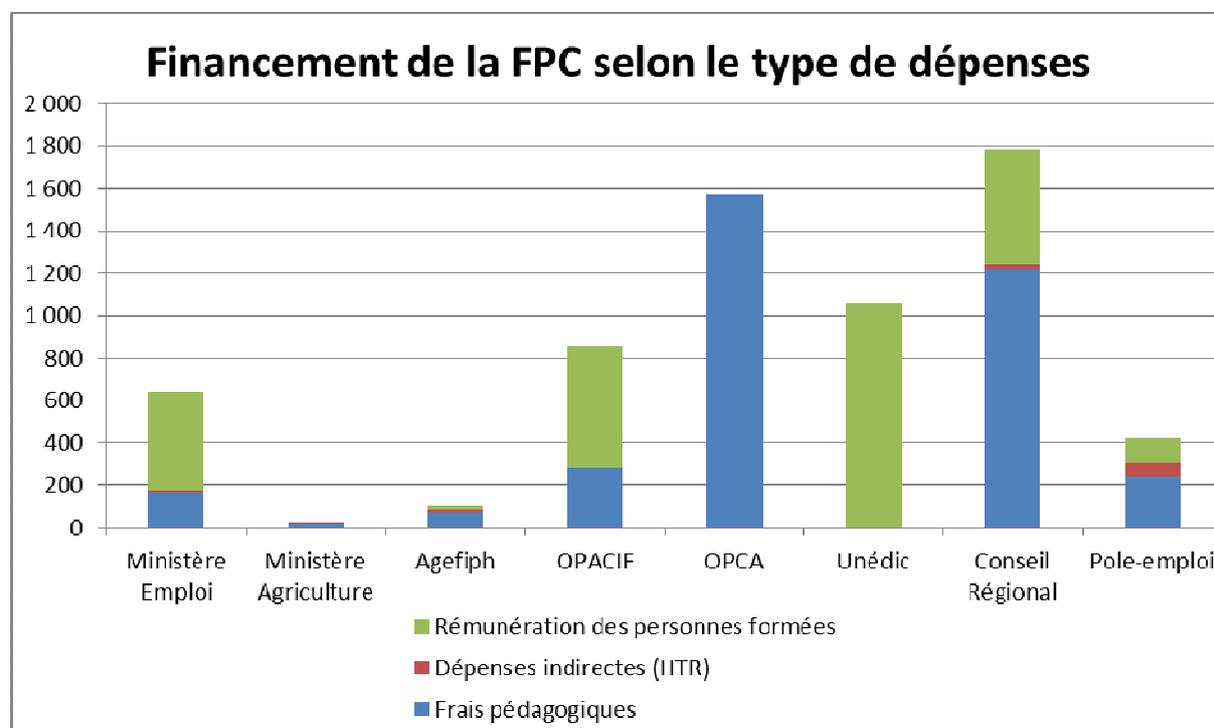
- année(s)=2012
- region(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation professionnelle continue

Commentaire :

Les dépenses de 6,4 milliards pour la formation professionnelle continue se répartissent entre trois catégories de formations :

- Celles destinées aux personnes en recherche d'emploi qui représentent la majorité des dépenses (4 011 millions).
- Celles destinées aux actifs occupés (2 245 millions).

Fiche IV.2 : La dépense de formation professionnelle continue est financée pour 56% par les organismes à gestion paritaire, pour 28% par les régions, 10% par l'Etat et 6% par Pôle Emploi



Commentaire :

Les organismes à gestion paritaire financent 56% des dépenses de formation professionnelle continue du champ de l'étude, dépenses de pédagogie et de rémunération confondues. La contribution de l'Unedic (1 058 M€) correspond aux allocations versées aux demandeurs d'emploi en formation (aide au retour à l'emploi-formation).

Les OPCA (1 576 M€) et les OPACIF (858 M€) interviennent surtout pour les formations destinées aux actifs occupés (contrat de professionnalisation, périodes de professionnalisation, droit individuel à la formation, congé individuel de formation –CDI).

Les dépenses des OPCA pour la formation des demandeurs d'emploi comprennent les dépenses liées aux dispositifs suivants : préparation opérationnelle à l'emploi individuelle, préparation opérationnelle à l'emploi collective (53 M€), actions de formations dans le cadre d'un contrat de sécurisation professionnelle (117M€).

Les dépenses des OPACIF pour la formation des demandeurs d'emploi correspondent à la prise en charge des congés individuels de formation pour les salariés en contrat à durée déterminée (252 M€).

L'Etat (661 M€) intervient pour les deux tiers à travers des allocations aux actifs sans emploi en formation (rémunération de fin de formation principalement).

Les conseils régionaux (1782 M€) interviennent surtout pour le financement des frais pédagogiques des formations des actifs sans emploi (60%) et pour leurs rémunérations durant leurs formations (29%).

Parmi les 419 M€ de dépenses de Pôle emploi, 243 M€ (58%) financent les frais pédagogiques des formations de demandeurs d'emploi (actions de formation conventionnée, actions de formations préalables au recrutement), 58 M€ (16%) sont consacrés à des dépenses d'hébergement-transport-restauration (aides aux frais associés à la formation), 95 M€ (23%) financent la rémunération des demandeurs d'emploi en formation (rémunérations des formations de Pôle Emploi) et enfin 13 M€ (3%) sont des aides aux entreprises (aide forfaitaire à l'employeur dans le cadre de la signature d'un contrat de professionnalisation).

Fiche IV.3 : Vision régionale de la répartition de la dépense de formation professionnelle continue selon le financeur.

Répartition des dépenses de formation professionnelle continue relevant des politiques publiques et paritaires selon le type de financeur (y compris indemnisation des DE)

	Organismes paritaires (Unedic, ...) hors OPCA *	Conseil régional	Etat	Pole-emploi	Montant hors OPCA (€)
Alsace	41%	31%	19%	9%	133 487 033
Aquitaine	40%	39%	14%	8%	256 622 555
Auvergne	36%	37%	17%	9%	105 693 973
Basse-Normandie	35%	44%	13%	8%	124 657 479
Bourgogne	39%	40%	13%	8%	121 515 242
Bretagne	40%	38%	14%	8%	267 305 494
Centre	40%	40%	13%	7%	180 427 499
Champagne-Ardenne	31%	50%	11%	8%	125 564 426
Corse	44%	31%	20%	6%	25 671 017
Franche-Comté	38%	39%	14%	9%	92 815 811
Haute-Normandie	34%	43%	14%	9%	151 805 242
Ile-de-France	55%	27%	9%	9%	851 180 849
Languedoc-Roussillon	37%	42%	14%	7%	232 082 275
Limousin	27%	47%	20%	6%	75 768 843
Lorraine	35%	39%	17%	8%	178 905 555
Midi-Pyrénées	38%	38%	15%	9%	237 972 333
Nord-Pas-de-Calais	35%	41%	14%	11%	346 597 111
PACA	43%	35%	13%	8%	388 510 205
Pays de la Loire	40%	40%	14%	6%	307 366 450
Picardie	34%	35%	15%	16%	123 987 397
Poitou-Charentes	39%	33%	17%	11%	119 124 630
Rhône-Alpes	43%	33%	16%	8%	434 045 721
Total métropole	41%	37%	14%	9%	4 881 107 140

* La répartition régionale des dépenses de FPC des OPCA (1 576 millions € pour la métropole, soit 24% du total) est délicate du fait des effets siège des grandes entreprises. C'est la raison pour laquelle les financements des OPCA ne figurent pas dans le tableau.

Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF.

Champ : formation professionnelle continue, tous financeurs, année 2012

Commentaire :

Pour l'ensemble de la métropole, 56% des financements de la formation professionnelle continue proviennent des organismes paritaires, 28% des conseils régionaux, 10% de l'Etat et 6% de Pôle emploi.

Les régions pour lesquelles le poids relatif des organismes paritaires est le plus important sont l'Île-de-France (71%), Rhône-Alpes (59%) et PACA (57%).

Les régions pour lesquelles le poids relatif des conseils régionaux est le plus fort sont Champagne-Ardenne (41%), Limousin (39%), Basse-Normandie (35%), Languedoc-Roussillon (35%) et Haute-Normandie (34%).

La part de l'Etat est la plus importante en Corse (17%) et en Limousin (17%).

Enfin en Picardie, la part du financement de la FPC provenant de Pôle emploi est de 13%, soit le double de la moyenne nationale.

Fiche IV.4 : Vision régionale de la structure de la dépense de FPC selon les publics (DE, actifs occupés).

Répartition des dépenses de FPC relevant des politiques publiques et paritaires selon le type d'activités (y compris indemnisation des DE)

	formations des actifs sans emploi	formation des actifs occupés	formations indifférentes au statut	Montant (€)
Alsace	64%	34%	2%	177 242 492
Aquitaine	66%	29%	5%	322 499 082
Auvergne	70%	27%	3%	132 216 795
Basse-Normandie	68%	27%	5%	156 376 716
Bourgogne	67%	30%	3%	150 410 507
Bretagne	71%	27%	2%	334 347 073
Centre	66%	29%	5%	221 221 168
Champagne-Ardenne	73%	24%	3%	152 510 460
Corse	69%	29%	2%	30 015 664
Franche-Comté	67%	27%	5%	115 800 810
Haute-Normandie	68%	29%	3%	191 196 795
Ile-de-France	45%	54%	1%	1 325 484 938
Languedoc-Roussillon	72%	25%	3%	280 177 616
Limousin	73%	22%	5%	90 183 266
Lorraine	73%	25%	2%	218 648 457
Midi-Pyrénées	68%	29%	2%	305 594 607
Nord-Pas-de-Calais	65%	31%	4%	454 238 479
PACA	58%	34%	9%	508 466 923
Pays de la Loire	69%	28%	3%	397 520 177
Picardie	71%	26%	3%	153 509 158
Poitou-Charentes	72%	24%	4%	144 668 815
Rhône-Alpes	59%	38%	2%	594 855 324
Total métropole	62%	35%	3%	6 457 185 322

Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF.

Champ : formation professionnelle continue, tous financeurs, année 2012

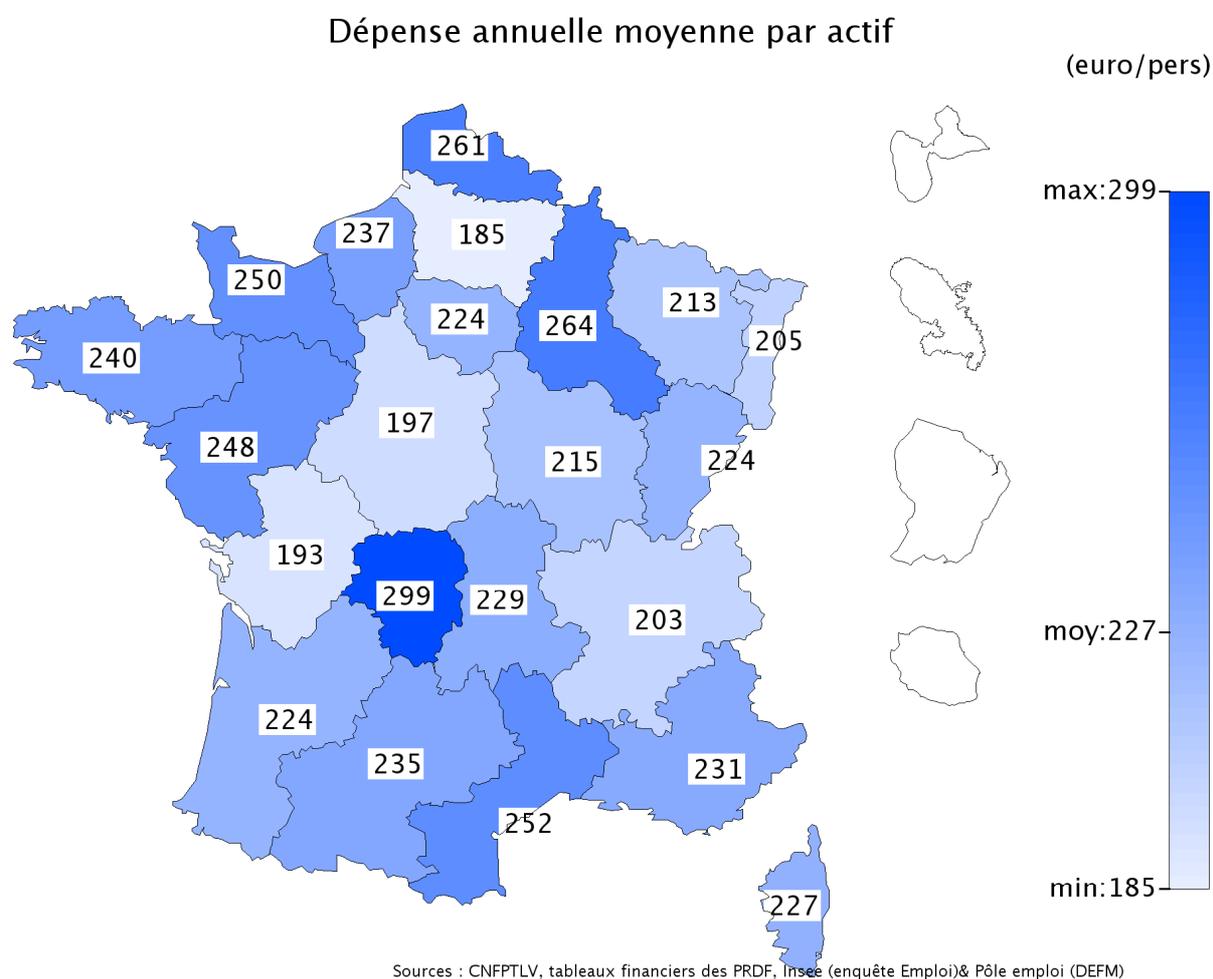
Commentaire :

Les dépenses pour la formation professionnelle continue se répartissent à hauteur de 62% pour les actifs sans emploi et de 35% pour les actifs occupés (hors dépenses des entreprises pour leurs personnels).

Les régions où le poids des financements destiné aux actifs sans emploi est le plus élevé sont Champagne-Ardenne (73%), Lorraine (73%), Limousin (73%), Languedoc-Roussillon (72%), Poitou-Charentes (72%), Bretagne (71%) et Picardie (71%).

Les deux régions qui consacrent la plus importante part des financements aux actifs occupés sont l'Île-de-France (54%) et Rhône-Alpes (38%).

Fiche IV.5 : La dépense annuelle moyenne de FPC par actif.



Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation professionnelle continue

Commentaire :

Le calcul de la dépense annuelle moyenne de formation professionnelle continue par actif et par région permet de mettre en perspective les dépenses de FPC, tous financeurs confondus et la population potentiellement bénéficiaire de ces formations.

Pour la métropole, en moyenne 227€ par an et par actif sont dépensés pour la formation professionnelle continue.

Dans certaines régions ce montant est significativement inférieur : Picardie, Poitou-Charentes, Centre, Rhône-Alpes. A l'inverse, l'effort financier moyen par actif est significativement plus élevé que la moyenne pour d'autres régions : Limousin, Franche-Comté, Nord-Pas-de-Calais.

Fiche IV.6 : Après une stabilité en 2011, les dépenses de FPC diminuent de 76 M€ (-1,2%) en 2012.

Evolutions 2010-2012 des financements de la FPC (tous types de dépenses)

	2010	2011	2012	évol 2010-2011	évol 201-2012
Etat	818	832	661	1,7%	-20,5%
Organismes paritaires	3 609	3 535	3 595	-2,0%	1,7%
Région	1 781	1 799	1 782	1,0%	-0,9%
Pole-emploi	351	368	419	4,7%	13,9%
Total	6 559	6 533	6 457	-0,4%	-1,2%

Source: CNFPTLV, les tableaux financiers des PRDF

Commentaire :

Au total les dépenses de FPC qui étaient restées stables en 2011 diminuent de 1,2% en 2012. Cette baisse est due à la diminution des financements provenant de l'Etat : 175 M€ (-21%) en 2012.

Les financements de l'ensemble des conseils régionaux en direction de la FPC sont stables de 2010 à 2012.

De même les financements des organismes paritaires évoluent peu. La tendance montre toutefois une légère diminution de la place des OPACIF et une légère augmentation de celle des OPCA.

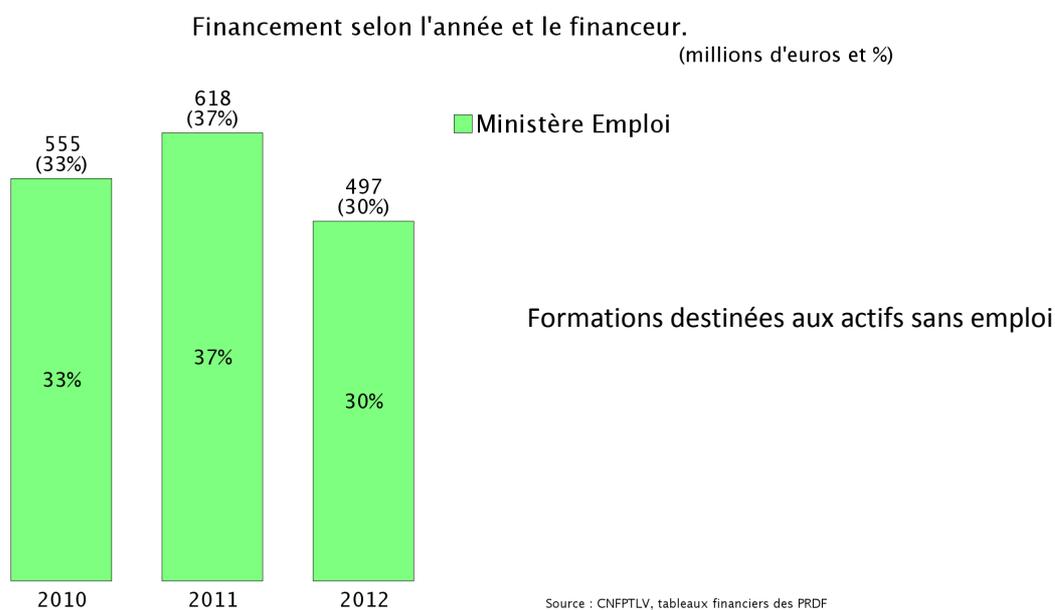
La hausse continue des financements de Pôle emploi de 2010 à 2012 (+68 M€ en deux ans) provient :

- Des dépenses indirectes (hébergement, transport, restauration), soit + 19 M€ en deux ans. Elles correspondent principalement à l'aide aux frais associés à la formation (AFAF)
- des dépenses induites (rémunérations), soit +49 M€ en deux ans. Les dépenses de rémunération des demandeurs d'emploi non indemnisés en formation (RFPE) ont augmenté de 45 M€ en deux ans du fait d'une hausse du nombre de stagiaires, qui a pratiquement doublé en deux ans. En outre les aides forfaitaires à l'employeur dans le cas de la signature de contrats de professionnalisation ont augmenté de 7 M€ en deux ans.

Les financements de l'Etat pour la formation professionnelle continue connaissent une légère augmentation en 2011 suivie d'une forte baisse en 2012. La fiche suivante détaille les évolutions des différentes composantes de ces financements.

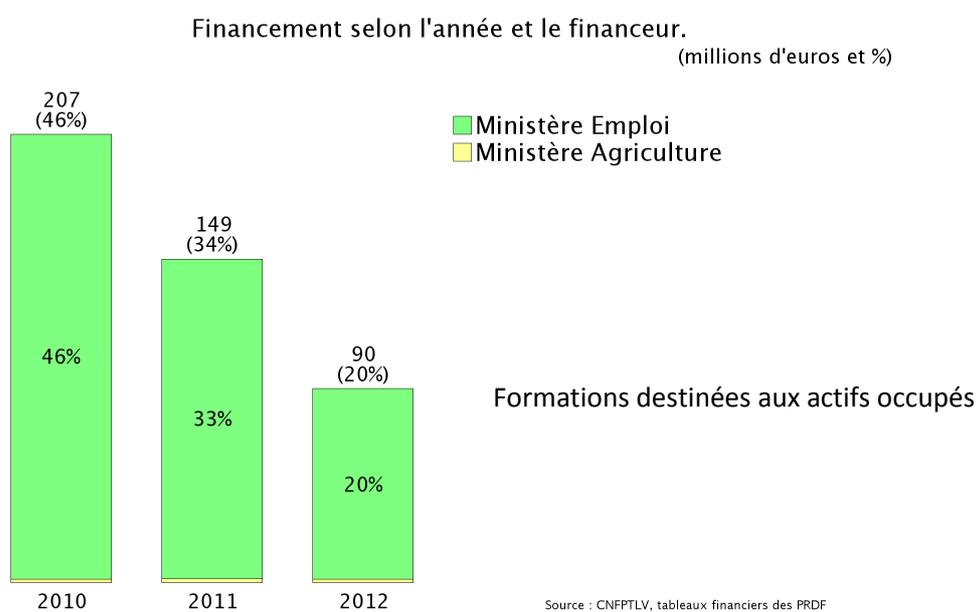
Fiche IV.7 : Des évolutions contrastées des financements de l'Etat pour les formations des personnes en recherche d'emploi et pour celles des actifs occupés.

Champ : formation professionnelle continue, financements de l'Etat, année 2012



Champ des données:

- année(s)=2010, 2011, 2012
- region(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Etat
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation des demandeurs d'emploi



Champ des données:

- année(s)=2010, 2011, 2012
- region(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Etat
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=321, 322, 323

Commentaire :

Pour le ministère de l'Emploi, les financements des formations des actifs sans emploi augmentent en 2011 (+63 M€) puis diminuent en 2012 (-121 M€). Plusieurs raisons expliquent cette baisse :

- l'allocation de fin de formation (AFF) a été remplacée par l'allocation en faveur des demandeurs d'emploi en formation (AFEDF) mais pas totalement compensée,
- la fin des soldes pour le contrat d'accompagnement formation (mis en place en 2009),
- la baisse des dépenses d'hébergement et de restauration de l'Afpa pour les publics fragiles pris en charge par Pôle emploi ou l'Agefiph,
- La baisse des dépenses d'hébergement et de transport pour les agréments nationaux et déconcentrés.

Une baisse continue des financements par l'Etat des formations pour les actifs occupés (environ -60 M€ par an) est également observable.

- Entre 2010 et 2011, la baisse provient :

- De la baisse des montants d'exonérations des cotisations sociales des contrats de professionnalisation (fin de l'exonération pour les jeunes depuis 2010, uniquement pour les plus de 45 ans),
- De la baisse de la prime à l'embauche d'un contrat de professionnalisation,
- De la baisse des dépenses pour le Fonds national de l'emploi : formation.

- Entre 2011 et 2012, elle provient :

- De la baisse des montants d'exonérations de cotisations sociales des contrats de professionnalisation,
- De la non compensation de la prime à l'embauche d'un contrat de professionnalisation et la montée en puissance de la prime pour l'embauche en contrat de professionnalisation des plus de 45 ans,
- De la baisse des montants EDEC et GPEC.

Partie 5 : les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi

En matière de dépenses pour les personnes en recherche d'emploi, la rémunération pèse plus que les frais pédagogiques.

La rémunération des stagiaires représente 56% des dépenses liées à la formation des personnes en recherche d'emploi et les coûts pédagogiques 41%. Les conseils régionaux et Pole emploi financent plutôt les frais pédagogiques dans les dépenses de formations destinées aux personnes en recherche d'emploi alors que les organismes paritaires (Unédic) et l'Etat interviennent plutôt sur la rémunération des demandeurs d'emploi en formation. Les différences régionales révèlent la variété des situations et des pratiques selon les régions.

Formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi : 4 011 millions €

- Formations pré qualifiantes et qualifiantes de professionnalisation	3 709 millions €
- Formations d'insertion sociale professionnelle	302 millions €

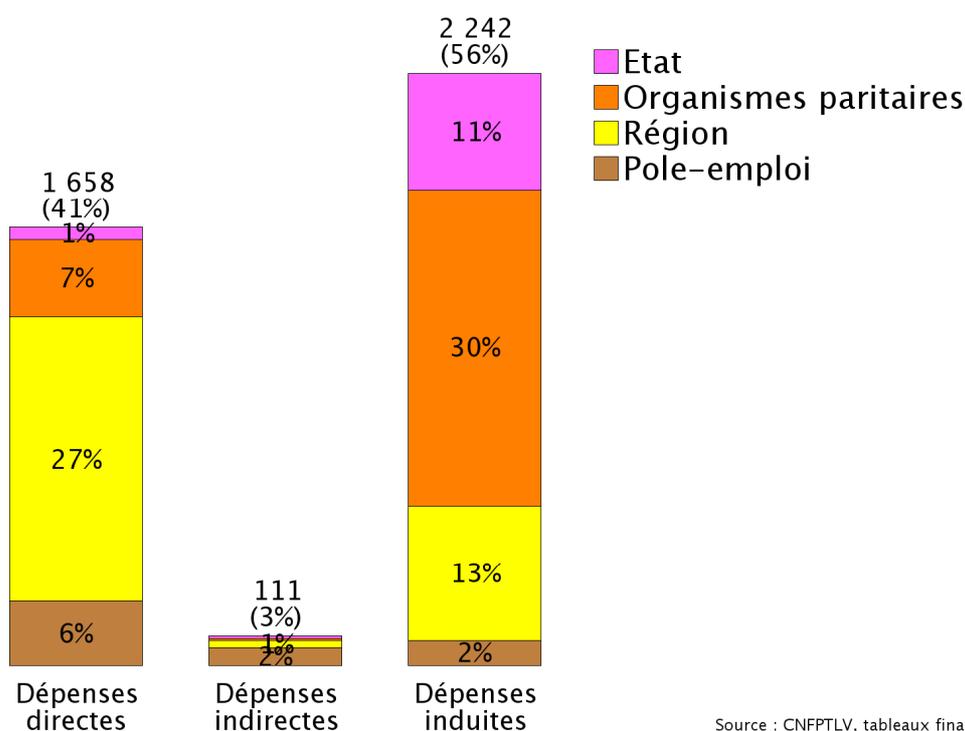
Fiche V.1 : Les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi mobilisent 4 milliards d'euros en 2012

Les conseils régionaux financent majoritairement les frais pédagogiques (dépenses directes) et les organismes paritaires les rémunérations et exonérations (dépenses induites).

Financement selon le type de dépenses (directes/indir./induites) et le type de financeur.

(millions d'euros et %)

Total: 4 011



Source : CNFPTLV, tableaux financiers des PRDF
Conception et réalisation : André Bossard

Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Toutes
- activités de formation=Formation des demandeurs d'emploi

Commentaire :

Avec 2 242 M€, la rémunération des stagiaires (dépenses induites) représente 56% des dépenses liées à la formation des personnes en recherche d'emploi, c'est-à-dire davantage que les coûts pédagogiques (dépenses directes ; 1 658 M€, 41%). Le reste (111 M€, 3%) correspond aux frais annexes de prise en charge de l'hébergement, du transport et de la restauration.

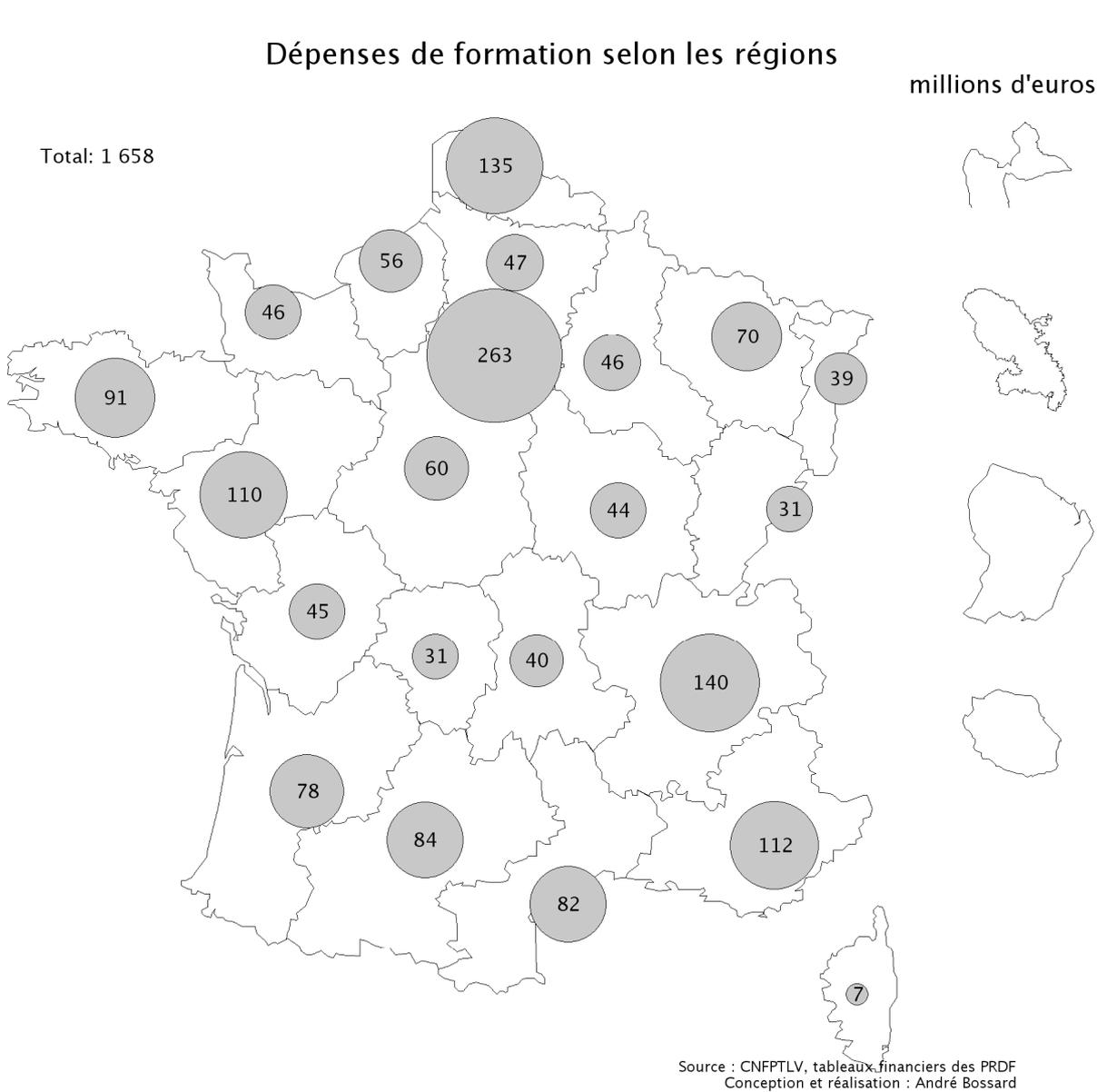
Les conseils régionaux financent davantage les frais pédagogiques (1 076 M€) que les dépenses de rémunération (511M€) et ils financent au total les deux tiers (65%) des frais pédagogiques de toutes les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi.

La contribution des organismes paritaires aux dépenses de rémunération (1 195 M€) provient principalement des allocations versées par l'Unédic aux demandeurs d'emploi en formation (1 058 M€). L'Agefiph finance des frais pédagogiques (72 M€), des dépenses indirectes (7 M€), et des rémunérations (13 M€).

Depuis la collecte 2011-2012, les tableaux financiers permettent également d'identifier d'une part les contributions des OPCA (162 M€) à la formation des personnes en contrat de sécurisation professionnelle (CAR) et d'autre part les contributions des OPACIF (182 M€) à travers le CIF-CDD.

L'Etat intervient principalement dans la rémunération des stagiaires à travers le régime de solidarité.

Fiche V.2 : Répartition régionale des frais pédagogiques pour les formations destinées aux personnes en recherche d'emploi (tous financeurs confondus).



Fiche V.3 : Part de chaque financeur dans la prise en charge des frais pédagogiques des formations des personnes en recherche d'emploi.

Répartition des dépenses des formations destinées aux personnes en recherche d'emploi selon le type de financeur (y compris indemnisation des DE)

	Conseil régional	Organismes paritaires hors OPCA *	Pole emploi	Etat	Montant (€)
Alsace	65,8%	10,3%	21,3%	2,7%	35 154 966
Aquitaine	72,7%	10,1%	14,8%	2,4%	72 721 676
Auvergne	69,8%	10,3%	16,9%	3,1%	37 271 207
Basse-Normandie	76,1%	7,4%	14,7%	1,8%	41 739 380
Bourgogne	75,4%	7,6%	13,3%	3,6%	40 654 250
Bretagne	77,2%	6,8%	14,7%	1,3%	84 550 071
Centre	76,9%	7,8%	12,5%	2,8%	55 185 954
Champagne-Ardenne	76,6%	5,0%	14,2%	4,2%	41 420 438
Corse	55,2%	26,1%	13,7%	5,0%	6 535 742
Franche-Comté	75,4%	5,8%	17,4%	1,4%	28 377 379
Haute-Normandie	80,5%	5,6%	13,4%	0,4%	51 291 668
Ile-de-France	64,2%	10,8%	21,7%	3,3%	219 617 938
Languedoc-Roussillon	77,6%	8,5%	12,8%	1,1%	78 368 631
Limousin	80,5%	6,0%	8,7%	4,8%	29 584 591
Lorraine	75,5%	8,0%	11,3%	5,2%	63 954 221
Midi-Pyrénées	69,8%	10,2%	16,7%	3,3%	74 015 508
Nord-Pas-de-Calais	73,1%	6,5%	17,0%	3,4%	121 221 787
PACA	64,6%	12,1%	20,8%	2,4%	103 624 050
Pays de la Loire	79,8%	7,8%	6,4%	6,0%	98 415 944
Picardie	61,2%	6,7%	29,6%	2,5%	42 842 059
Poitou-Charentes	68,5%	10,8%	17,3%	3,3%	40 112 877
Rhône-Alpes	71,4%	9,0%	16,2%	3,4%	129 622 226
Total métropole	72%	9%	16%	3%	1 496 282 563

* La répartition par régions des dépenses de FPC des OPCA (162 millions € pour la métropole, soit 10,8% du total) est délicate.

Champ : formations professionnelles destinées aux personnes en recherche d'emploi, dépenses directes, tous financeurs hors OPCA, année 2012

Commentaire :

Dans la mesure où les différents financeurs ont peu de prise sur les dépenses de rémunération, l'analyse se concentre sur les dépenses de frais pédagogiques (dépenses directes dans la nomenclature des tableaux financiers).

Globalement au niveau des 22 régions métropolitaines, les conseils régionaux financent les deux tiers des frais pédagogiques (65%), les organismes paritaires 18%, Pôle emploi 15% et l'Etat 3%.

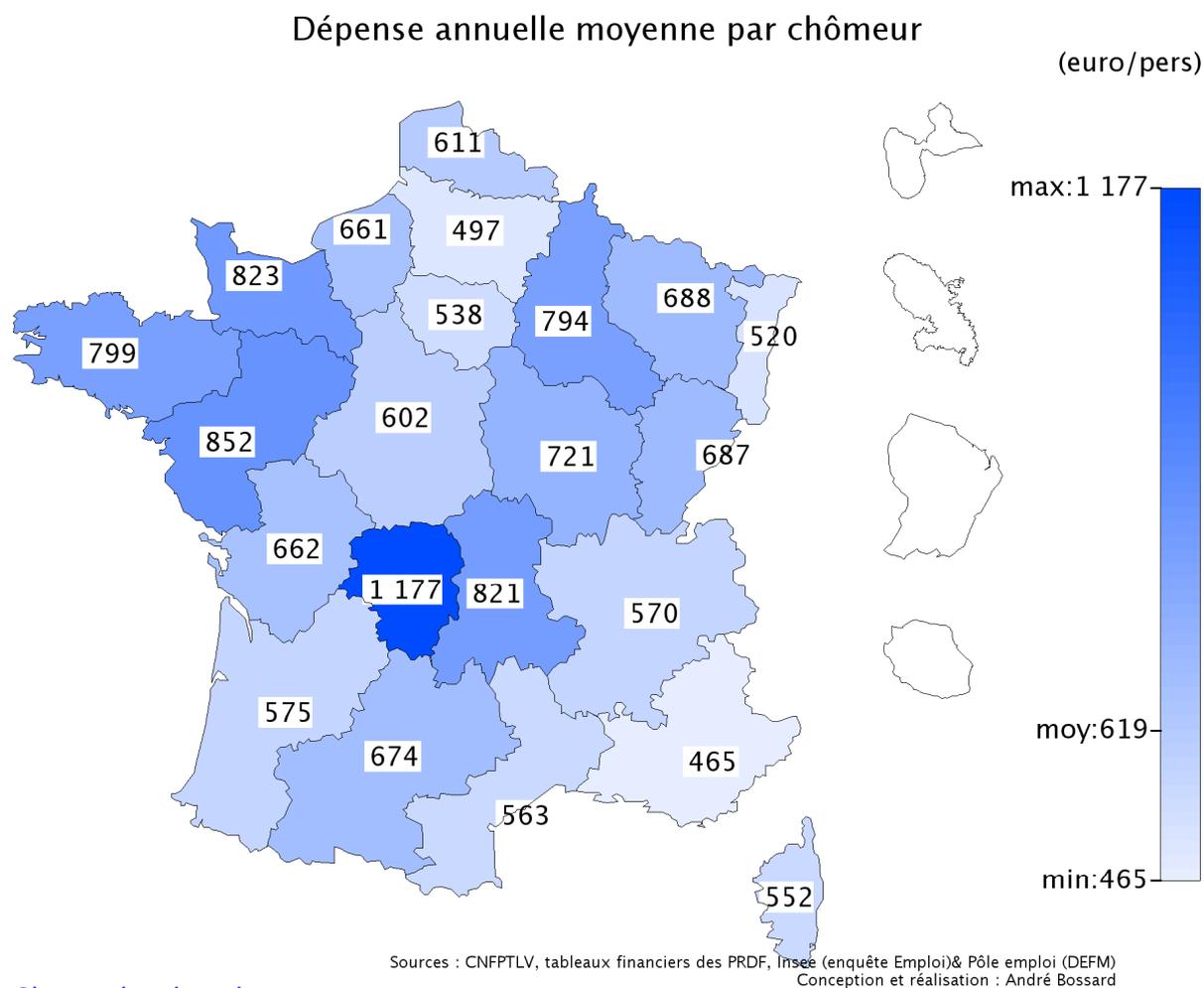
Cette répartition varie bien sûr selon les régions.

Le poids relatif du conseil régional est ainsi le plus élevé en Limousin (77%), Languedoc-Roussillon (74%) et Haute Normandie (73%). A l'inverse il est le plus faible en Corse (53%), Île de France (54%) et Picardie (56%).

Les régions où le poids relatif de Pôle Emploi est le plus fort sont la Picardie (27%), Provence-Alpes-Côte d'Azur (19%), l'Alsace (19%) et l'Île de France (18%). Celles où Pôle emploi pèse moins sont les Pays de la Loire (6%), le Limousin (8%) et la Lorraine (10%).

Le poids relatif des organismes paritaires est élevé en Corse (29%) et en Île de France (25%). Il est faible en Limousin (10%).

Fiche V.4 : Vision régionale de la dépense annuelle moyenne³ en frais pédagogiques pour les personnes en recherche d'emploi.



Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Dépenses directes
- activités de formation=Formation des demandeurs d'emploi

Commentaire :

Les ratios présentés ci-dessus rapprochent pour chaque région, tous financeurs confondus, les dépenses liées à la prise en charge des frais pédagogiques des formations destinées aux personnes en recherche d'emploi et le nombre régional de chômeurs⁴.

³ La dépense annuelle moyenne est un ratio rapportant la dépense au nombre de chômeurs dans la région (public potentiel)

⁴ Le nombre régional de chômeurs est calculé par la DARES à partir des données l'INSEE (enquête emploi) et de Pôle Emploi (DEFM)

Au-delà de la position extrême du Limousin qui s'explique certainement par les importantes infrastructures nationales de formation implantées dans cette région, plusieurs régions se caractérisent par une dépense moyenne par rapport à la population potentiellement bénéficiaire nettement plus importante que la moyenne : le grand ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Basse Normandie), l'Auvergne et Champagne-Ardenne.

Les dépenses de frais pédagogiques de chaque financeur :

	Dépenses de frais pédagogiques (millions €)	Dépenses rapportées au nombre total de chômeurs (€ par personne)
Conseil Régional	1 076	402
Pôle Emploi	243	91
Ministère Emploi	46	17
OPCA	162	60
OPACIF	59	22
Agefiph	72	27
Total	1 658	619

*Source: CNFPTLV les tableaux financiers des PRDF, Insee (enquête Emploi) & Pôle emploi (DEFM)
Champ : formations professionnelles destinées aux actifs sans emploi, dépenses directes, tous financeurs, année 2012*

Différents financeurs contribuent aux frais pédagogiques des formations destinées aux personnes en recherche d'emploi. Les deux principaux étant les conseils régionaux (65% des dépenses avec 1 076 M€) et Pôle emploi (15% avec 243 M€). Rapportées au public potentiel de ces formations, c'est-à-dire le nombre de chômeurs, les dépenses de ces deux financeurs correspondent respectivement à 402 € et 91 € par chômeur.

L'indicateur régional de la carte précédente peut également être construit pour ces deux principaux financeurs (tableau ci-dessous). Pour chaque colonne, c'est-à-dire chaque type de financeur, sont distinguées les 5 plus faibles valeurs (en jaune), les 12 régions centrales (en blanc) et les 5 valeurs les plus faibles.

Montant moyen par chômeur des dépenses en frais pédagogiques des principaux types de financeurs :

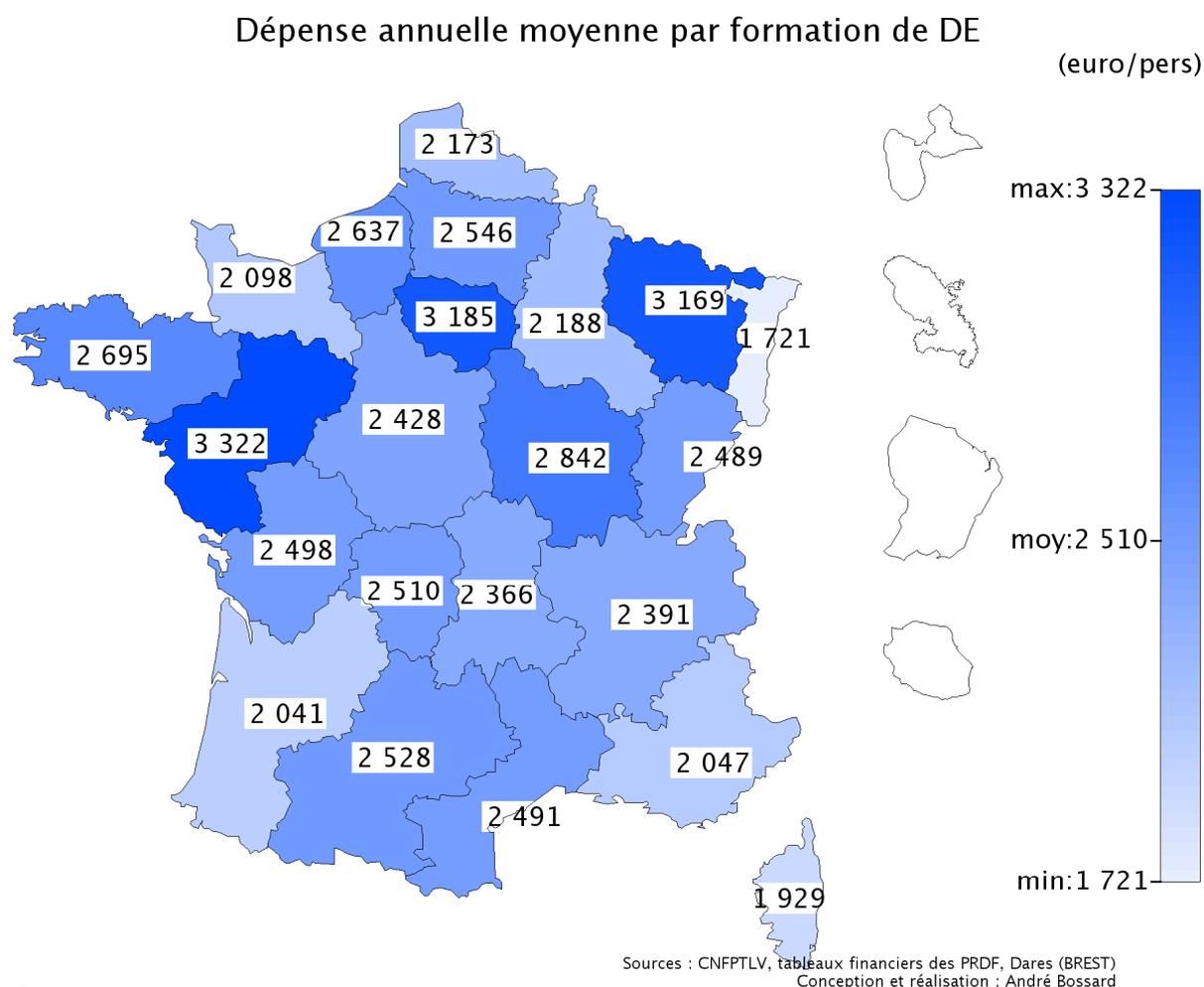
(euro par personne)

	Tous financeurs	Conseil régional	Pôle emploi
Alsace	520	309	100
Aquitaine	575	391	79
Auvergne	821	531	128
Basse-Normandie	823	571	110
Bourgogne	721	500	88
Bretagne	799	572	109
Centre	602	427	70
Champagne-Ardenne	794	548	101
Corse	552	295	73
Franche-Comté	687	472	109
Haute-Normandie	661	485	81
Ile-de-France	538	289	98
Languedoc-Roussillon	563	415	68
Limousin	1177	906	98
Lorraine	688	475	71
Midi-Pyrénées	674	414	99
Nord-Pas-de-Calais	611	400	93
PACA	465	278	90
Pays de la Loire	852	606	48
Picardie	497	279	135
Poitou-Charentes	662	408	103
Rhône-Alpes	570	376	86
total métropole	619	402	91

Source: CNFPTLV les tableaux financiers des PRDF, Insee (enquête Emploi) & Pôle emploi (DEFM)

Lecture: en jaune figurent les montants les plus faibles et en bleu les plus élevés.

Fiche V.5 : Coût unitaire (frais pédagogiques) d'une entrée en formation pour les personnes en recherche d'emploi



Champ des données:

- année(s)=2012
- région(s)=Toutes hors outre-mer (22)
- financeur(s)=Tous
- type(s) de dépenses= Dépenses directes
- activités de formation=Formation des demandeurs d'emploi

Commentaire :

Pour compléter la carte précédente, les mêmes données financières concernant la prise en charge des frais pédagogiques ont été rapportées au nombre d'entrées en formation pour donner une indication de coût unitaire d'une entrée en formation.

Néanmoins, une entrée en formation ne correspond pas forcément à un demandeur d'emploi.

Le nombre d'entrées en formation est connu grâce à une base de données gérée par la Dares depuis 2003, la base Brest. L'entrée retenue pour la construction de cette base est la rémunération. Chaque « entrée en formation » correspond à un stagiaire rémunéré soit par les conseils régionaux, soit par

Pôle Emploi, soit par l'Etat (cf. *Dares Analyses*, mars 2012, « la formation professionnelle des demandeurs d'emploi en 2010 »). Si le stagiaire n'a pas droit à une rémunération, il figure néanmoins en tant que bénéficiaire d'une protection sociale.

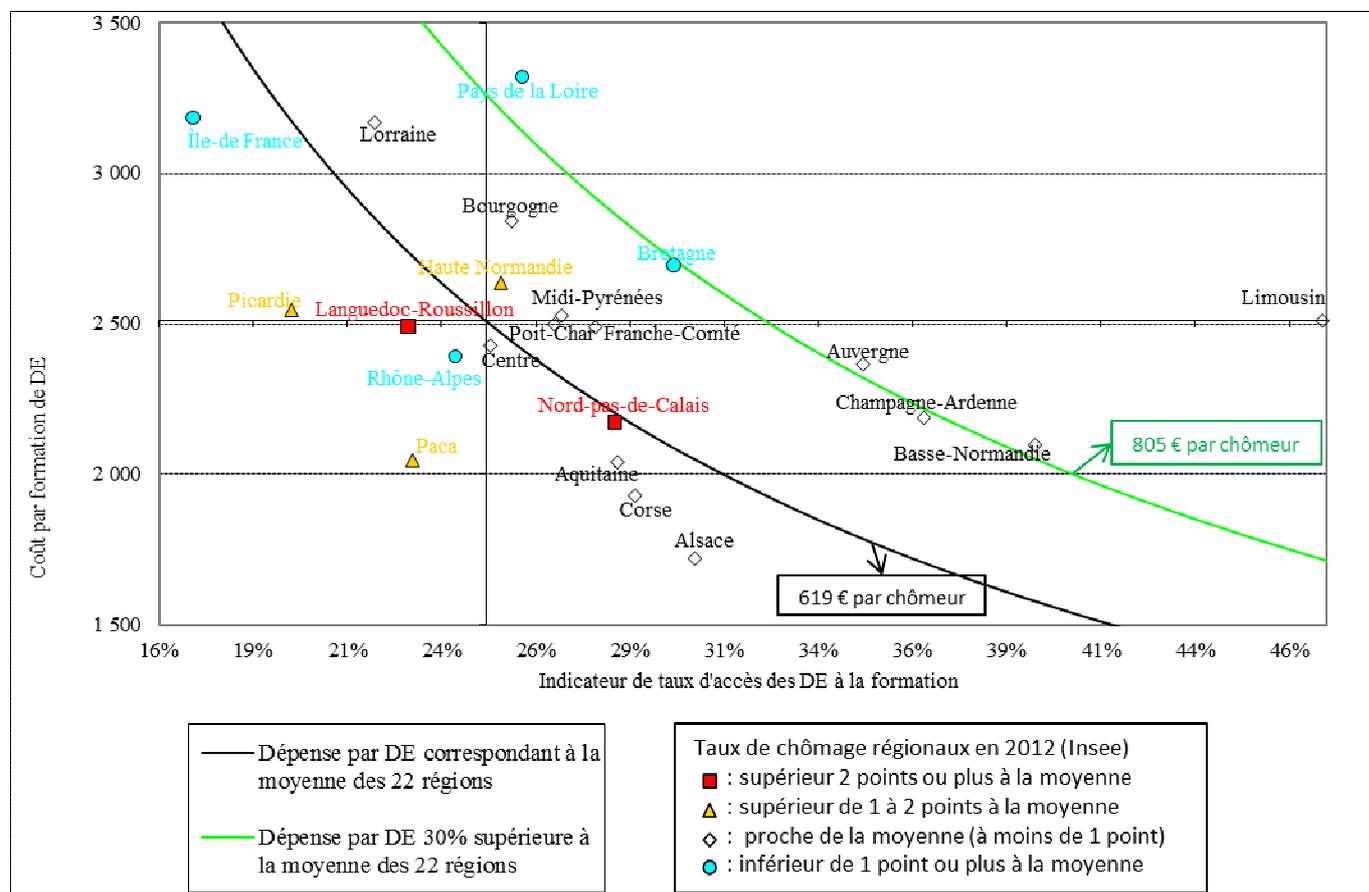
L'unité de comptage est le stagiaire et non l'individu. Un demandeur d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est donc compté plusieurs fois.

De plus, un autre biais réside dans le fait que seuls les stages de durée supérieure à un mois donnent droit au statut de stagiaire de la formation professionnelle.

Ces résultats amènent notamment à s'interroger sur la proportion de demandeurs d'emploi qui accèdent dans chaque région à la formation. Et pour ceux qui ont accès à la formation, sur le nombre de formations qu'ils suivent pendant l'année.

A cet égard, réside une des limites des travaux : selon les régions, les mêmes actions de formations pourront être comptabilisées comme une seule formation réalisée dans le cadre d'un dispositif de type « parcours » ou comme plusieurs formations. Dans le premier cas, le coût par entrée en formation serait nettement plus élevé alors que dans le second, les prestations délivrées seraient similaires.

Fiche V.6 : Dépenses directes de formations pour les personnes en recherche d'emploi par formation et selon le taux d'accès.



Sources : Tableaux financiers des PRDF/CPRDF, CNFPTLV ; Insee Enquête Emploi, Pôle Emploi DEFM ; Brest.

Champ : formations professionnelles destinées aux personnes en recherche d'emploi, dépenses directes, tous financeurs, année 2012

Commentaire :

Ce graphique permet de synthétiser les résultats des deux indicateurs présentés dans les cartes précédentes. Il montre la relation entre le coût pédagogique moyen régional d'une formation de demandeur d'emploi et le taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi, calculé par le CNFPTLV en rapportant le nombre de formations au nombre de chômeurs.

Le graphique indique la diversité des situations des régions, qu'elles aient ou non un fort taux de chômage, qu'elles choisissent des formations chères, qu'elles forment davantage ou moins de demandeurs d'emploi. Une partie de la situation de chaque région sur ce graphique s'explique par le choix d'une stratégie régionale. Néanmoins d'autres effets viennent des caractéristiques intrinsèques de la région telles que la structure du chômage ou la nature du tissu économique et de l'appareil de formation.

Le Limousin est assez atypique et cette situation s'explique certainement par les importantes infrastructures de formation à vocation nationale implantées dans cette région ; pour les autres régions, 3 groupes peuvent être identifiés selon le niveau global de leur dépense par demandeur d'emploi.

- Le premier groupe (en-dessous de la courbe noire sur le graphique) réunit les régions pour lesquelles le montant de dépenses rapporté à leur nombre de demandeurs d'emploi est inférieur à la moyenne nationale. Au sein de ce groupe, un arbitrage semble nécessaire entre le montant de la dépense par formation de demandeur d'emploi et le nombre de bénéficiaires mais peut valoriser l'un ou l'autre critère : en Île-de-France, chaque demandeur d'emploi a en moyenne accès à un plus faible nombre de formations, mais le coût moyen de la formation est plus élevé ; à l'opposé, les demandeurs d'emploi alsaciens accèdent à davantage de formations mais chaque formation y coûte moins cher.

Dans tous les cas, le taux élevé de chômage pèse et n'est pas compensé : le nombre de personnes à former entraîne une pression à la baisse sur la dépense par demandeur d'emploi.

- Dans les régions du second groupe (entre les courbes noire et verte), les dépenses rapportées au nombre de demandeurs d'emploi sont supérieures à la moyenne nationale dans la limite de +30%. Le coût moyen des formations varie peu et il est proche de la moyenne nationale. C'est surtout le taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation qui explique les différences entre ces régions.

A noter, dans aucune région de ce groupe, on ne relève un coût par formation inférieur à 2500 euros par demandeur d'emploi.

- Enfin le troisième groupe (autour de la courbe verte) rassemble les régions pour lesquelles l'effort financier rapporté au nombre de demandeurs d'emploi est supérieur à la moyenne de plus de 30%, ce qui correspond à une dépense moyenne supérieure à 805 euros par chômeur. Dans ce groupe de régions, le même type d'arbitrage entre taux d'accès et coût de la formation semble être fait. A un extrême, dans la région Pays de la Loire qui connaît un taux de chômage relativement plus faible que la moyenne nationale, les formations sont ainsi en moyenne plus chères alors que le nombre de formations auxquelles chaque demandeur d'emploi accède se situe dans la moyenne. A l'autre extrême, en région Basse Normandie, chaque formation est en moyenne légèrement moins chère que la moyenne nationale mais chaque demandeur d'emploi réalisera davantage de formations. Les régions Bretagne, Auvergne et Champagne-Ardenne se situent entre ces deux options.

ANNEXES

Fiches synthétiques régionales (22)

Tableaux méthodologiques

CNEFOP

Adresse postale : 14, Avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07

Tél : 01 44 38 33 85

Document téléchargeable sur : www.cnefop.gouv.fr

